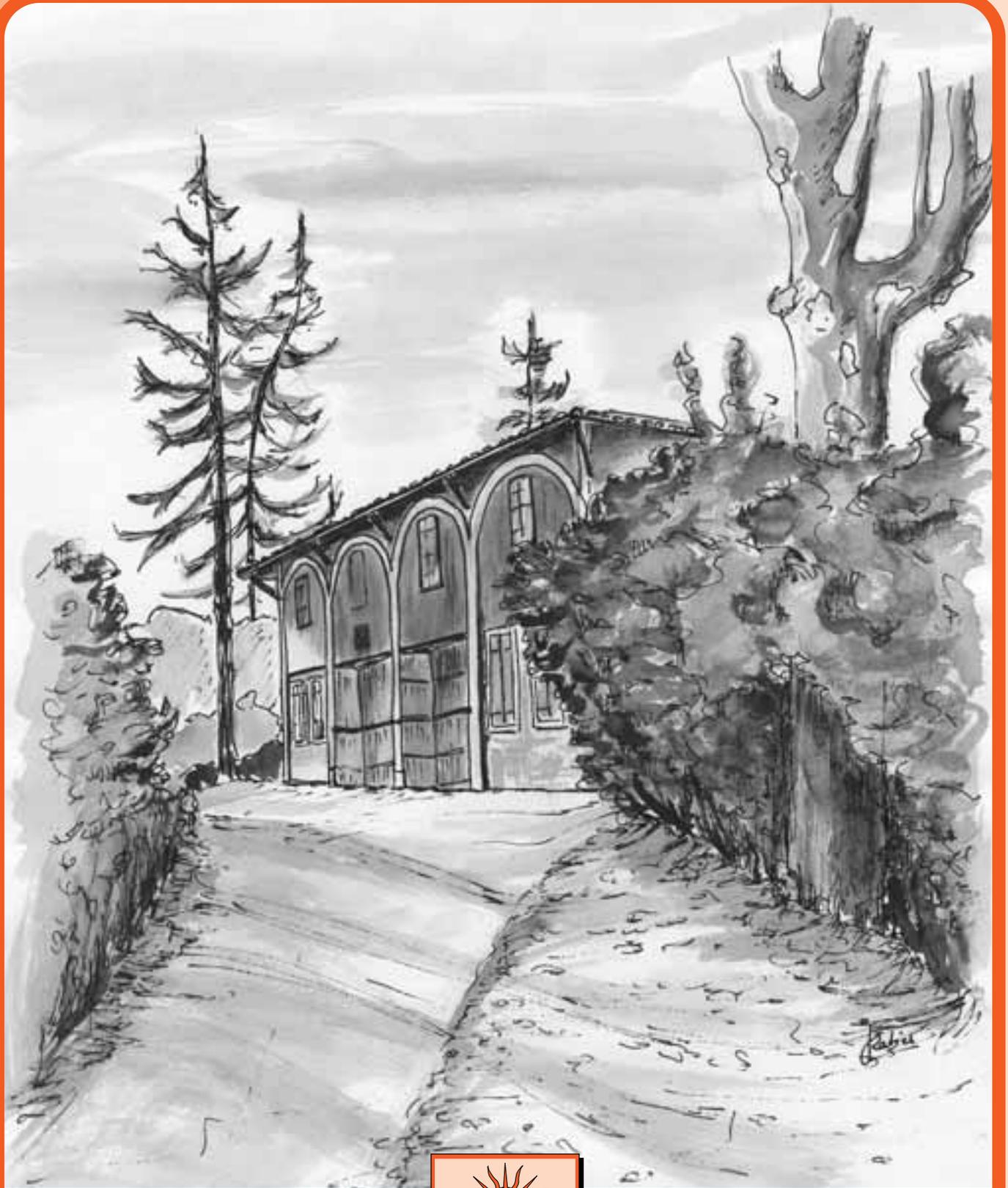
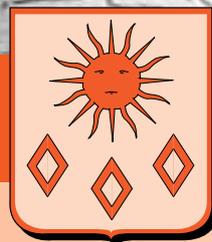


La Nouvelle

lettre d'auzeville-tolosane



N° 64



06/2005

Commission Information

Mairie d'Auzeville-Tolosane

L'ESPRIT DE LA LETTRE

« *Quand les piles sont mortes, inutile d'appuyer plus fort sur la télécommande* »

Inspiré du billet du Monde
du 10 juin 2005

LA NOUVELLE Lettre d'Auzeville, en bref

• **La composition** du comité de rédaction n'est pas arrêtée définitivement : toutes les collaborations à titre temporaire ou non seront bienvenues. Vous pouvez envoyer des articles en tenant compte des modalités ci-dessous (en prévoyant un petit délai supplémentaire pour la saisie du texte).

• **Avertissement** : les titres, sous-titres, intertitres et « chapeaux » sont sous la responsabilité de la Rédaction, sauf indications particulières des auteurs des articles (règle générale utilisée dans toutes les publications des plus grandes aux plus humbles).

• **Les dates de parution** : 1/11, 1/03, 1/07. Dépôts des manuscrits à l'imprimerie : un mois plus tôt. Remise des textes le vendredi précédent le bouclage (de préférence saisis sur disquette, sinon les remettre 1 semaine plus tôt).

Découpage du canard

Les **infos municipales** sont les seules pages du journal contrôlées et rédigées par la municipalité, à qualité. Elles constituent le bulletin « municipal », le reste de LA NOUVELLE Lettre d'Auzeville est un bulletin « communal », de l'ensemble de la communauté villageoise.

La **vie associative** et le **magazine** résument leurs caractéristiques dans leur simple dénomination. Rappelons au passage que ce bulletin est à la disposition de toute association qui souhaiterait faire mieux connaître ses activités dans la commune. Ceci en harmonie bien sûr avec Foliole qui par ailleurs « emploie » plusieurs rédacteurs en commun avec nous.

Le **Forum** est la rubrique des états d'âme, de la pensée libre, parfois de la libre pensée. C'est une table ronde où jusqu'à présent tous ceux qui l'ont demandé ont pris la parole sans aucune forme de censure. Les interpellations les plus vigoureuses se sont d'ailleurs principalement exercées à l'encontre de LA LETTRE. Quoique maso-négatifs, nous avons toujours pensé que les critiques méritaient d'être dites... même si nous les avons trouvées parfois injustes.

BULLETIN COMMUNAL N° 64

Conçu par la Commission Information

Responsable : Jean-Marie DESTOMBES - Édition Mairie d'Auzeville

Comité de rédaction : Belinda et Michel BOUTAUD, Jean-Paul DENIER, Jean-Marie DESTOMBES, Tho KHA VANG, René LAVERGNE, Jean et Sylvette LAUZERAL, Monique LEMORT, Denise MÉNARD, Solange MICHEL, Denis MONCHY, Louis NOUGADERE, Nathalie OULIÉ, Laurence SALOMÉ, Sophie SCORTACORE, Sylvie et François-Régis VALETTE.

Photos : Christine ARAGON, Jacqueline CARPUAT, Jean-Marie DESTOMBES, Foyer Rural, Jacques SICHU, Sicoval.

Couverture : « La Durante » J. Ratier

Réalisation : Imprimerie du Sicoval - Labège

INFOS MUNICIPALES

• Le mot du Maire	F.-R. Valette	3
• Conseils municipaux en bref	F.-R. Valette	4
• Référendum sur la Constitution Européenne	F.-R. Valette	7
• Comment participer à la vie communale ?	Équipe municipale	8
• Charte Marianne	G. Martin	9
• Question d'environnement	F.-R. Valette	10
• Actualités du Sicoval	F.-R. Valette	11
• Budget 2005	B. Raynaud	14
• Racontez-nous.../Ciné 113/Dons pour l'Asie	C. Sichi	15
• Projet éducatif local	L. Nougadère	16
• Point sur les travaux	B. Aragon	17
• Quartier du Pont-de-Bois	A. Paillous	18
• Vers un nouveau lotissement communal	B. Carpuat	20
• Compostage individuel	Y. Lambœuf	20
• La TNT ? ? ? Quesaco ? ? ?	I. Tardieu	21

ASSOCIATIONS

• Présidence du Foyer Rural	S. Michel	23
• Un « clin d'œil » chez nos aînés !	Le bureau	23
• Une virée dans le Tam	D. Mora/C. Aragon	24
• Carnaval à Auzeville	Foyer Rural	25
• Section tennis	M. Delezenne	26
• Section FRAG/Lan Party	F. Arias	27
• Voyage en Aragon	R. Barillot	28
• Six galloises en visite	D. Mora/C. Aragon	29
• Expo 2005	M.-L. Boutaud	30
• B L A C	A. Caux	31
• Go Elan Gym	C. Mennesson	32
• L'Eau Vive a 15 ans	A. Ragon	33
• Association Corredor Verde Misiones	M. Rodriguez	34

FORUM

• À propos d'OGM	J. Lauzeral	35
• Le pouvoir de pression	J. Lauzeral	37
• Pour une journée de ski idyllique	Familles R. S. M.	38

MAGAZINE

• Rencontre citoyenne	L. Nougadère	39
• Comment créer une AMAP ?	L. Nougadère	40
• Sécurité routière à Auzeville	J. Solans	41
• Informations diverses		41

DIVERS

• État civil/Numéros utiles		42
• Infos santé/Pharmacies de garde		43
• Photos de la Saint-Jean		44



“ Aménagement, Urbanisme, Équipement et Transports



L'état d'avancement de plusieurs projets très importants pour notre Commune est présenté dans différents articles de ce numéro de *la Lettre*. Récapitulons-les.

Le projet décidé et financé par Tisséo-SMTC de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) par bus, entre la future station de métro de Ramonville et Castanet traversera notre Commune en empruntant la RN113 destinée à devenir un boulevard urbain. L'enquête publique est en cours : elle a commencé le 6 juin pour s'achever le 8 juillet. La réalisation de ce projet de

TCSP débutera au 1^{er} semestre 2006 et durera environ 18 mois. Sa mise en service est prévue pour septembre 2007 en même temps que celle du métro à Ramonville.

Le projet du nouveau quartier dit du Pont-de-Bois est entré dans une phase particulièrement active : la construction de la Maison de la Coopération Agricole a commencé. La réalisation des voiries et réseaux assurée par le Sicoval commencera à la fin de cette année. Au terme d'un appel à projets nous avons retenu le groupement d'opérateurs qui va construire 200 logements étudiants (livraison en septembre 2007), 160 logements en petits collectifs et maisons de ville dont la livraison commencera au 1^{er} semestre 2008 ainsi que 7 750 m² d'immobilier d'entreprises. Nous avons programmé la mise en service du 2^e groupe scolaire pour la rentrée de septembre 2008.

Les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Durante en salle polyvalente commenceront à la fin de cette année. La mise en service est prévue pour le dernier trimestre 2006.

Nous avons élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit l'évolution de notre Commune jusqu'à 2020. Il constitue le socle de la transformation de notre POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont l'achèvement est prévu pour la mi-2006.

Il faut encore citer la poursuite du programme pluriannuel de rénovation des trottoirs, l'aménagement et l'éclairage de l'aire de grand jeu et, en urbanisation, la réalisation d'un nouveau lotissement communal.

Je ne saurais terminer ce mot sans souligner le souci du service administratif de la mairie de toujours mieux vous servir en décidant d'appliquer la Charte Marianne et celui des élus d'être à votre écoute en multipliant les moyens qui vous sont offerts de participer directement à la vie municipale et à la concertation. Je vous renvoie sur ces 2 sujets aux articles correspondants dans ce numéro de *la Lettre*.

François-Régis VALETTE



Conseils muni

Les réunions du conseil municipal sont publiques. L'ordre du jour de chaque réunion est donné dans le Téléx. Les interruptions de séance systématiques, sur chaque question à l'ordre du jour, permettent aux personnes qui assistent à la séance du conseil municipal de s'exprimer et de dialoguer avec les conseillers. Le compte rendu de chaque réunion du conseil est affiché dans les panneaux d'information de la commune dans la semaine qui suit la réunion. Vous pouvez le consulter à la mairie et en obtenir une copie si vous le désirez, ou le recevoir par courriel.

Conseil municipal du jeudi 24 février 2005

n Bilan d'activités 2004 et programme 2005

Les principaux points du bilan d'activités 2004 sont présentés : les grands projets (élaboration du PLU, réalisation de la ZAC du Pont de Bois, Transport en Commun en Site Propre - TCSP - sur la RN113), l'assainissement, les travaux de voirie, la salle de la Durande, l'animation et la vie locale, la petite enfance et les jeunes, le soutien à la vie associative par les subventions et le support logistique, les réunions de quartier et les réunions publiques...

Le programme de travail pour l'année à venir est précisé : poursuite de l'élaboration du PLU et de la réalisation de la Zac du Pont de Bois (voiries et réseaux divers, choix du projet pour le cœur de quartier, lancement du concours pour le secteur commercial, 2^e groupe scolaire...), projet d'un lotissement communal, travaux de voirie, équipements publics, TCSP RN113, enfance et jeunesse, animation et vie locale, soutien à la vie associative...

n Création d'un poste de contrôleur territorial de travaux et suppression d'un poste d'agent technique principal

Cette décision, prise à l'unanimité par le Conseil municipal, permet l'avancement de grade d'un agent à la suite de sa réussite à un concours de la fonction publique territoriale.

n Réhabilitation de l'éclairage public du lotissement du Moulin Armand

À la suite de notre demande le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne a étudié la réhabilitation de l'éclairage public du lotissement du Moulin Armand.

Le coût de cette opération s'élève à 41 306 euros TTC dont 11 962 euros à la charge de la commune.

Accord unanime du Conseil municipal.

n Déclassement du Chemin du Pont de Bois

Le Conseil municipal, unanime, décide de déclasser ce Chemin, entièrement situé à l'intérieur de la Zac du Pont de Bois. Il sera remplacé par un itinéraire de substitution qui sera défini conformément au schéma directeur des chemins de randonnée du Sicoval.

n Compte rendu du Conseil de Com-

munauté du Sicoval du 7 février 2005

Un bref compte rendu des points principaux parmi les 30 points inscrits à l'ordre du jour est donné. Il s'agissait du mode d'exploitation des transports en commun de l'agglomération toulousaine, des travaux sur les dépendances des routes départementales en agglomération, du schéma d'aménagement commercial, d'une information sur les ventes de terrain 2004 et les prévisions 2005, du règlement du service de collecte et de traitement des déchets.

n Rapport d'activités 2004 du Sicoval

Ce rapport présenté par direction, retrace de façon précise l'ensemble de l'activité de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2004.

Ce rapport est à la disposition du public.

NDLR : Le numéro 29 de janvier 2005 du journal *Sicoval Info* est un numéro spécial qui dresse un bilan de l'activité 2004 du Sicoval.

Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2005

n Compte administratif de l'année 2004

Résultat de la section de fonctionnement : excédent de 47 756,68 euros

Résultat de la section d'investissement :

- solde d'exécution : - 12 789,80 euros

- restes à réaliser en recettes :

+ 74 549 euros

soit au total un solde positif de : 61 759,20 euros

L'excédent de la section de fonctionnement est affecté comme suit :

- 12 789,20 euros à la section de fonctionnement

- 34 966,88 euros reportés sur la section fonctionnement du budget 2005.

Conformément aux dispositions légales le maire ayant quitté la salle du Conseil, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif, l'affectation des excédents et ratifie le compte de gestion du percepteur qui correspond au compte administratif de la commune.



icipaux en bref

n Budget communal 2005

Le budget communal 2005 se présente comme suit :

- en section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 139 779 euros
- en section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 891 588 euros.

Ce budget est voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

NDLR : se reporter à l'article sur le budget dans ce numéro de la Lettre.

n Vote des taux 2005

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, vote les taux suivants :

Il est rappelé que le taux de la taxe professionnelle est voté par le

	Année 2004	Année 2005
Taxe d'habitation	11,06	11,35
Taxe sur le Foncier Bâti	12,25	12,89
Taxe sur le Foncier non Bâti	123,80	126,52

Sicoval.

n Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'agent technique principal.

Cette décision prise à l'unanimité par le Conseil municipal a pour objet la promotion interne d'un agent.

n Approbation de la 5^e modification du POS

À la suite de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur la 5^e modification du POS est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal. Elle a pour objet principal l'ouverture à l'urbanisation d'une parcelle de 21 810 m² située entre les lotissements du Moulin Armand et de la Croix de Lamarque.

n Travaux sur les dépendances des routes départementales en

agglomération : mandat donné au Sicoval.

La Commune donne mandat au Sicoval pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour toutes les opérations qu'elle a décidées et qui concernent les voiries départementales en agglomération.

Décision unanime du Conseil.

n Tarif du centre adolescent de Pâques

La majorité du Conseil (1 voix contre et 2 abstentions) adopte les tarifs du centre de loisirs pour adolescents de Pâques. Ce centre se déroulera à Montcuq, dans le Lot, du 16 au 22 avril.

n Compte rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 7 mars 2005

23 points à l'ordre du jour. Un compte rendu succinct est fait sur les principaux d'entre eux : la charte institutive et le projet de nouveaux statuts du SMEAT (Syndicat Mixte pour l'Étude de l'Agglomération Toulousaine) qui est en charge de l'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des 117 communes qui en sont membres ; les règles d'intervention du Sicoval en matière de réserve foncière ; divers marchés publics et conventions.

n Questions diverses

a) La consultation des communes sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

109 communes dont Auzeville sont concernées par ce PPA qui est à la disposition du public (*cf. : l'article de la Lettre sur ce sujet*)

b) Le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

À l'unanimité le Conseil municipal décide de refuser le projet de révision du PEB qui est soumis à l'enquête publique (*cf. : l'article de la Lettre sur ce sujet*).

Conseil municipal du jeudi

21 avril 2005

n Collecte des déchets : le choix de la Commune

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2001 la collecte, le traitement et la valorisation des déchets relève de la responsabilité du Sicoval.

Le marché de collecte des déchets arrive à son terme le 31 décembre 2005. Un nouveau marché doit être préparé.

Afin de poursuivre la maîtrise des coûts de la redevance déchets le Sicoval a fait faire une étude d'optimisation des services de collecte. Elle a été présentée à toutes les communes du Sicoval. Le Conseil municipal d'Auzeville dans sa séance du 16 décembre 2004 a validé l'ensemble des propositions faites par l'étude à l'exception de celle portant sur les modalités de la collecte sélective où le maintien de la situation actuelle a été préféré.

Le Sicoval nous demande de confirmer ce choix sachant que les éventuels surcoûts seront imputés aux habitants des communes ayant fait ce choix.

Le Conseil, à l'unanimité, confirme son choix sous réserve que le coût n'excède pas 5 euros par habitant. Au vu de l'étude financière qui devra être communiquée par le Sicoval avant le 10 mai prochain nous confirmerons ou pas notre choix.

n Le projet du cœur de quartier du Pont de Bois

Le cœur du quartier du Pont de Bois est constitué par les îlots de la partie centrale de la ZAC du Pont de Bois, îlots où doivent être implantés une résidence étudiante de 200 logements, 160 logements en petits collectifs et 7 750 m² d'immobilier d'entreprise.

Un appel à candidatures avait été lancé. 19 groupements d'opérateurs et d'entreprises s'étaient portés candidats. Dans un premier temps 8 groupements ont été retenus pour concourir. 7 d'entre eux ont présenté un projet. Après une sélection sur plusieurs critères 3 d'entre eux

(suite page 6)



ont été à nouveau auditionnés par le jury composé d'élus et de techniciens du Sicoval et de la Commune.

Le lauréat est un groupement conduit par la société Promologis. C'est avec ce lauréat que le projet sera développé au cours des mois à venir.

Le calendrier actuellement pris en compte est le suivant : résidence étudiante pour septembre 2007. Premières livraisons des logements dans le courant du 2^e trimestre 2008, le 2^e groupe scolaire devant ouvrir à la rentrée de septembre 2008.

n **Demande de subvention au Conseil Général pour l'effacement des réseaux de télécoms de la 2^e tranche du Chemin del Prat.**

Le coût de la mise en souterrain des réseaux de télécoms au Chemin del Prat s'élève à 20 147,34 euros. Le Conseil demande une subvention au Conseil Général pour l'aider à financer cette opération.

n **Modifications statutaires du Sivom de Montgiscard**

Le Sivom de la banlieue sud-est et le Sivom de Montgiscard ont fusionné pour devenir le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale) des Portes du Lauragais qui est un syndicat à la carte. En conséquence, des modifications statutaires sont intervenues.

Elles portent sur :

- les compétences : Centres de Loisirs Sans Hébergement, aides ménagères à domicile, médecine professionnelle, ramassage des animaux, réhabilitation du site de Drémil Lafage, petite enfance.
- les conditions de transfert d'une compétence d'une commune au Sivos et la date de prise d'effet
- la représentation des communes au comité syndical du Sivos.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications statutaires.

n **Modifications du règlement intérieur du Sivom de Montgiscard**

Elles portent sur les dispositions financières relatives à la participation des communes.

Le Conseil les approuve à l'unanimité.

n **Régularisation des opérations d'ordre et remboursement d'em-**

prunt

Elles portent sur le remboursement d'un emprunt qui interviendra lors de la vente d'un terrain situé chemin de la Mairie.

n **Adhésion au système Monéo**

Ce système s'avère pratique, facile et rapide pour le paiement de petites sommes jusqu'à 30 euros. Les modalités d'adhésion au système sont présentées.

Le Conseil municipal demande des informations supplémentaires concernant :

- le montant de la commission dans le cas où l'on intégrerait la carte bancaire
- le coût de la location du terminal
- la nécessité d'une ligne téléphonique spécialisée.

n **Compte rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 4 avril 2005**

23 points à l'ordre du jour. Le compte rendu fait au Conseil porte principalement sur les points suivants : le diagnostic local de prévention et de sécurité mené par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Sicoval ; le 1^{er} bilan du programme pluriannuel de réhabilitation des rivières du Sicoval ; le vote du taux de la taxe professionnelle 2005 ; le plan de sauvegarde des Floralies à Ramonville ; le plan d'exposition aux bruits.

n **Rapport d'activité 2004 du syndicat départemental d'électricité de la Haute Garonne.**

Conseil municipal du jeudi 26 mai 2005

n **Tarifification des services communaux pour la rentrée scolaire 2005**

Une information sur l'avancement du dossier est donnée. Il s'agit d'établir une tarification qui repose sur des règles simples, équitables, facilement transposables d'un service à un autre. À cette fin il faut déterminer :

- le niveau de ressource au delà duquel une famille n'a pas à recevoir d'aide financière
- le niveau de ressource en deçà duquel la situation nécessite l'aide maximale
- le niveau de cette aide maximale qui pourrait varier selon le type de service
- la progressivité entre les 2 limites.

2 réunions sont prévues : avec les

parents d'élèves et celle de la commission des affaires sociales. La décision sera prise au Conseil municipal de juin prochain.

n **Modification du tableau des effectifs communaux**

Le Conseil décide de supprimer un poste d'agent d'animation à la suite de la mutation de l'agent et de créer un poste d'agent d'entretien pour les services techniques.

n **Mission de maîtrise d'œuvre pour le lotissement communal**

Après avis public à la concurrence la commission d'appel d'offres propose de choisir le cabinet Gosselin.

La mission de maîtrise d'œuvre comporte notamment le bornage, la composition du lotissement, l'étude des VRD, l'établissement du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres, la rédaction des marchés, le suivi des travaux, les plans de vente.

Le Conseil, unanime, approuve le choix du cabinet Gosselin pour la mission de maîtrise d'œuvre et le montant de la prestation fixée à 1 390 euros H.T. par lot viabilisé.

n **Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine (PPA)**

Ce plan rendu nécessaire par la loi sur l'air a été élaboré par une commission placée sous l'autorité du Préfet.

Ce plan définit des objectifs ainsi que les moyens proposés pour les atteindre.

Ce plan est actuellement soumis aux communes concernées dont nous faisons partie. Nous avons jusqu'à fin septembre 2005 pour formuler notre avis.

(se reporter à l'article de la Lettre qui traite de cette question)

n **Adhésion au système Monéo**

Cette question avait été examinée lors du Conseil du 21 avril dernier. Des précisions avaient été demandées qui sont apportées.

Le Conseil municipal approuve la mise en place du système Monéo et prescrit le lancement de la procédure prévue à cette fin à savoir : choix d'un prestataire de service Monéo après mise en concurrence et acquisition de l'équipement électronique nécessaire.

Ce nouveau moyen de paiement devra être mis en place pour la rentrée de septembre prochain.

n **Tarifs des centres de loisirs d'été**

• *Tarifs au centre de loisirs maternelle*

Les tarifs appliqués au centre de loisirs



maternelle sont maintenus sans modification. Rappelons que ces tarifs reposent sur un prix fixe de journée.

Le Conseil approuve à la majorité (2 abstentions et 2 contre).

• *Tarifs au centre de loisirs élémentaire*

Fixation du tarif du séjour organisé pour les enfants de 6 à 11 ans par le centre de loisirs élémentaire au lac de la Ganguise du 18 au 22 juillet prochain. Ce tarif varie entre 54 euros pour la tranche 1 et 215 euros pour la tranche 6.

Approbation unanime du Conseil.

• *Tarifs au centre de loisirs des adolescents*

Le centre de loisirs adolescents organise un séjour en pays catalan, avec de très nombreuses activités, du 2 au 13 juillet prochain. Le tarif de ce séjour varie de 192 euros pour la tranche 1 à 768 euros

pour la tranche 6.

Le Conseil approuve à l'unanimité moins une abstention ces tarifs.

Remarque : pour les séjours des centres à l'extérieur, le Conseil municipal souhaite qu'à l'avenir soient données les informations concernant les centres de loisirs de Ramonville et de Castanet qui se dérouleront sur la même période.

n **Projet de transport en commun en site propre (TCSP) sur la RN 113.**

L'enquête publique sur ce projet aura lieu du lundi 6 juin au vendredi 8 juillet 2005.

Les documents d'enquête sont mis à la disposition du public à la mairie d'Auzeville.

n **Compte rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 2 mai 2005.**

L'ordre du jour comportait 20 points. Un compte rendu est fait sur les points principaux suivants : délégation de la gestion des aides à la pierre pour l'habitat ; convention territoriale pour l'économie sociale et solidaire ; programme assainissement et eau potable pour 2005.

n **Questions diverses**

a) convention avec la commune de Ramonville pour l'utilisation de la piscine

b) rapport d'activités du syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement en Haute-Garonne.

L'Équipe Municipale

Le très bon choix de la commune dans un procès perdu

La Commune a acquis l'été 1997 le bâtiment de la Durante. Il y avait 2 locataires à l'intérieur. Nous n'avons pas suivi les avis de ceux qui pensaient qu'il fallait l'acquérir sans locataires.

L'un des locataires est parti quelque temps plus tard. L'autre est restée.

En 2002 nous prenons la décision de réhabiliter le bâtiment de la Durante et d'en faire une salle polyvalente. En conséquence, nous proposons à notre locataire un relogement dans les logements sociaux de Nègue Saumes. Elle y a droit. Elle ne donne pas suite. De plus, elle nous demande d'effectuer des travaux à son logement. Nous ne pouvons pas accepter de faire ses travaux qui nous obligent à des dépenses inutiles car incompatibles avec notre projet de réhabilitation et de transformation du bâtiment. Notre locataire engage alors un recours devant le Tribunal d'Instance.

La Commune est condamnée à 5 600 euros de dommages et intérêts et à 800 euros de dépens.

Ces sommes sont intégralement prises en charge par l'assurance de la Commune.

De plus, sans engager un seul centime de dépense et sans jamais réévaluer le loyer, la Commune a perçu, entre le 1^{er} janvier 1998 et le 29 février 2004, un montant de locations de 40 013,60 euros (268 489,22 F).

Sans commentaires !

La Municipalité

Référendum sur le projet de traité constitutionnel européen

Dimanche 29 mai 2005

Les résultats du vote d'Auzeville

- Nombre d'électeurs inscrits : **1772**
- Votants : **1462 (82,50 %)**
- Bulletins blancs ou nuls : **30**
- Exprimés : **1432**
- Oui : **905 (63,20 % des exprimés)**
- Non : **527 (36,80 % des exprimés)**

Commentaires : on notera une participation massive des Auzevillois (es) à ce scrutin : **82,5 %** des inscrits et une très forte majorité pour le **OUI**.

Le Maire



Comment participer à la vie communale ?

La participation à la vie communale. Les moyens. La responsabilité de l'élu.

Nous posons en principe que la participation des habitants à la vie de leur commune est souhaitable. Pour notre part, nous la souhaitons.

Cela suppose que les moyens de cette participation existent. De plus, cette participation doit être directe pour permettre une véritable relation de proximité entre l'élu et les citoyens que la taille de notre commune rend possible.

1 - Les moyens de participation que nous avons mis en place

Ils sont nombreux et variés. Nous allons les rappeler.

• Les commissions communales

Les commissions communales sont ouvertes à tous ceux qui désirent y participer. Elles sont composées de conseillers municipaux et d'habitants de la commune. L'activité des commissions est essentielle. Elle est toujours des lieux d'information et d'échanges.

En pratique, elles prennent des décisions pour les questions courantes qui relèvent de leur domaine. Elle font des propositions sur les questions dont la décision relève du Conseil municipal.

Toute personne habitant la commune peut devenir membre à part entière d'une commission communale. Il suffit pour cela qu'elle se fasse inscrire en téléphonant à la mairie. Elle reçoit alors les convocations aux réunions, les documents quand il y en a ainsi que les compte-rendus des réunions. Actuellement près d'une centaine de nos concitoyens sont inscrits aux commissions communales.

• Les réunions de quartier

Lorsqu'il y a une réunion de quartier tous les habitants de ce quartier y sont invités. La réunion a pour objet de traiter des

problèmes intéressant directement et parfois exclusivement le quartier.

C'est ainsi qu'au cours de ces derniers mois nous avons organisé plusieurs réunions de quartier :

- place des Tournesols. L'objet était les relations entre les locataires et le bailleur (Le Nouveau Logis Méridional)
 - au Verger. La question à traiter était l'aménagement de l'allée des Pommiers
 - au chemin del Prat. Il s'agissait du projet d'aménagement du chemin entre le giratoire du Square des Droits de l'Homme et l'allée du Pré Tolosan
 - au chemin du Canal et l'allée des Pins.
- Les points abordés ont porté sur la circulation dans le secteur, le projet TCSP RN113, le futur quartier du Pont de Bois et le projet d'aménagement du Chemin du Canal et de l'allée des Pins.

• Les réunions publiques thématiques

Trois réunions publiques thématiques ont été organisées au cours de ce semestre :

- Le 25 janvier, réunion commune Castanet-Auzeville à la Ritournelle. Objet : projet d'aménagement du chemin du Docteur Delherm.
- Le 1^{er} février à la mairie d'Auzeville : les orientations du développement durable de la commune sur la période 2005-2020 pour la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Le 29 mars à la mairie d'Auzeville sur le Contrat Éducatif Local (CEL).

• Les réunions des commissions étendues

Ces réunions rassemblent des membres d'une commission et d'autres participants invités.

Cela a été le cas :

- le 27 octobre dernier avec la commission travaux et les habitants du quartier du Verger ;
- le 23 mars dernier avec la commission travaux et les responsables d'associations (Foyer Rural, BLAC, Rémi,...)
- le 20 avril : la commission POS/PLU ouverte à tous.

• Les comités de pilotage

Un comité de pilotage est actuellement en place. Il a pour objet le Contrat Éducatif Local (CEL). Il comporte environ 25 personnes dont plusieurs conseillers municipaux.

Un 2^e comité de pilotage concerne le projet de 2^e groupe scolaire.

• Des moyens occasionnels

Il s'agit de moyens comme le travail d'enquête effectué par l'organisme PRISM que nous avons chargé d'élaborer le Contrat Éducatif Local. Au cours de cette enquête PRISM a fait intervenir plus de 250 personnes : jeunes, parents, enseignants, dans des réunions, des interviews, des questionnaires pour l'élaboration du diagnostic du CEL.

2 - La participation directe

Dans une commune comme la nôtre, de taille modeste, la participation directe des habitants à la vie communale dans les quartiers est tout à fait possible dès lors que les moyens sont donnés. Et l'on vient de voir qu'ils le sont.

Ce contact direct entre l'élu et le citoyen est alors essentiel à la démocratie participative. Il permet au citoyen d'exercer lui-même son droit d'expression auprès de l'élu. Un tiers peut alors constituer, dans ce cas, un intermédiaire susceptible d'éloigner l'élu du citoyen.



3 - La responsabilité de l' élu

La démocratie participative laisse entière la responsabilité de l' élu communal vis-à-vis de ses concitoyens qui l'ont choisi pour administrer la commune.

Être à l'écoute de ses concitoyens et favoriser leur participation directe et active dans le processus d'élaboration d'une prise de décision est un devoir

pour un élu communal. Mais cela n'enlève rien à sa responsabilité dans la prise de la décision. Car au terme de la phase de préparation qui a vu la participation citoyenne s'exercer pleinement c'est à l' élu qu'il revient de prendre la décision et de l'assumer pleinement.

Notons, pour terminer, qu'outre tous ces moyens de participation directe dans un

cadre collectif, les habitants de la commune peuvent être reçus, à leur demande, par le maire, les adjoints ou encore les conseillers en charge de tel ou tel domaine. C'est ce qui est pratiqué couramment. Les élus sont, tout naturellement, à la disposition de leurs concitoyens.

L'Équipe Municipale

Une Charte Marianne au Secrétariat de Mairie

La Charte Marianne a vocation à s'appliquer en premier lieu aux services administratifs centraux et déconcentrés de l'état en contact avec du public et aux juridictions.

Cependant l'ensemble des membres du secrétariat de la Mairie d'Auzeville-Tolosane a souhaité formaliser dans une charte de qualité de service, les améliorations qu'il souhaitait apporter à l'accueil des administrés de notre commune.

Pour ce faire, exercer leurs missions en veillant à assurer à tous équité, transparence et accessibilité une série d'engagements va être mis en œuvre durant cette année pour mieux vous accueillir :

- un accès plus facile à nos services, informations des horaires d'ouverture et orientations vers le bon service et le bon interlocuteur, (restructuration des bureaux et du standard)

- un accueil attentif et courtois, en vous donnant le nom de votre interlocuteur, en vous écoutant avec attention et en nous efforçant de vous informer dans des termes simples et compréhensibles,
- une réponse claire à vos demandes dans des délais raisonnables,
- une réponse systématique à vos réclamations, soit par téléphone, soit par courrier électronique, soit par courrier,
- une volonté d'écoute pour progresser.

Vous trouverez à l'accueil du secrétariat un dépliant répertoriant nos engagements et des fiches de remarques et suggestions pour connaître vos attentes et votre appréciation concernant la qualité de notre accueil.

Gisèle MARTIN
Secrétaire générale





Questions d'environnement

l'air et le bruit

L'AIR et le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)

La pollution de l'air tue

L'air est notre premier milieu vital. Au cours des 10 dernières années de nombreuses études ont montré que des niveaux même faibles de pollution atmosphérique avaient un impact détectable sur la santé et les écosystèmes. C'est ainsi que l'une d'elles menée dans 9 grandes villes de France, dont Toulouse entre 1990 et 1995, a démontré que la pollution de l'air provoquaient des décès anticipés, c'est-à-dire des décès qui n'auraient pas eu lieu à la date observée si la pollution avait été à un niveau faible. Sur cette période, chaque année, en France, plus de 1 600 personnes sont mortes à cause de la pollution de l'air. Et depuis la situation n'a fait que se dégrader fortement.

Alors que faire ?

Améliorer la qualité de l'air en réduisant ou en supprimant les causes de sa pollution. Facile à dire... mais moins facile à faire dans un domaine où le plus grand laisser aller a été la règle, par ignorance, insouciance ou inconscience. Une réaction, bien timide, est amorcée au niveau européen et national avec la loi sur l'air.

C'est dans le cadre de cette loi que vient d'être élaboré un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) qui couvre 109 communes de l'agglomération toulousaine dont Auzesville.

Auzesville pas concerné ?

Si, bien au contraire. En effet notre commune comme tout le sud-est toulousain se trouve « bénéficiaire » de la pollution produite par Toulouse envoyée sur notre secteur par des vents d'ouest dominants.

Les polluants et les sources de pollution de l'air

Il y a les transports à l'origine des 3/4 des émissions d'oxyde d'azote, 15 % étant d'origine industrielle.

L'activité industrielle émet des dioxydes de soufre et des composés organiques volatiles.

Le secteur résidentiel, tertiaire et le commerce sont une source non négligeable avec les rejets des chauffages individuels et collectifs.

Le PPA

Il a été élaboré sous l'autorité du préfet par une commission comprenant les services de l'État, des industriels, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des élus, des experts...

Le PPA a un double objectif : améliorer la qualité de l'air et, en conséquence, mettre en œuvre des mesures adaptées.

Le PPA a retenu 25 mesures. Les principales concernent les industriels qui doivent réduire leurs émissions d'oxyde d'azote. Les automobilistes sont naturellement visés avec l'intensification du contrôle anti-pollution des voitures, la limitation à 90 km/h sur l'ensemble du périphérique toulousain pendant la période d'été et des mesures dissuasives d'usage des voitures particulières, de stationnement sur l'espace public... Mais l'urbanisme est mis à contribution avec l'obligation d'une évaluation préalable, avant tout projet, des effets prévisibles sur la qualité de l'air.

Qu'en penser ?

Le PPA est à votre disposition. Les Communes ont jusqu'à fin septembre prochain pour donner leur avis.

Le PPA : un premier (petit ?) pas ? Il en faudra beaucoup d'autres.

Le plan d'exposition aux bruits (PEB) de Toulouse-Blagnac

L'objet du PEB

Le PEB a pour objet d'éviter l'installation de nouveaux habitants dans des zones qui sont ou qui seront exposées à terme aux nuisances sonores générées par le trafic de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Ces zones sont définies en fonction des nuisances sonores auxquelles elles sont exposées ou sont susceptibles d'être exposées eu égard aux hypothèses prises pour le développement du trafic aérien ainsi qu'à l'exploitation de l'aéroport.

Les zones considérées

Il y a 4 zones d'exposition aux bruits qui sont définies par des périmètres.

Dans la zone où la gêne est qualifiée de très forte aucune construction d'habitat n'est autorisée.

Dans une 2^e zone où la gêne est forte certaines constructions sont autorisées sous conditions.

Pour la 3^e zone de gêne dite modérée les





constructions sont possibles avec des dispositions acoustiques. Quant à la 4^e zone elle implique une simple information aux futurs habitants.

Le nouveau projet de PEB

L'actuel projet de PEB en vigueur depuis octobre 1989 a été établi pour un trafic de 81 700 mouvements à l'échéance 2000. Or ce chiffre a été atteint dès 1995.

Le nouveau projet de PEB a été établi sur les hypothèses suivantes concernant les mouvements d'avions :

- 2004 : 108 000 mouvements
- 2010 : 140 000 mouvements
- 2020 : 174 000 mouvements dont 8 % de vols de nuit.

La position prise par le Conseil municipal

À l'unanimité le Conseil municipal a décidé de refuser le nouveau projet de PEB soumis à l'enquête publique pour 2 raisons majeures :

- le nombre excessif de mouvements d'avions pris en considération dans les hypothèses à partir desquelles le PEB a été établi ;

- le nombre de mouvements de nuit beaucoup trop important eu égard à la nuisance provoquée.

Réserver un site pour un 2^e aéroport

En outre, le Conseil municipal, unanime, demande, en application du principe de précaution, qu'un site soit choisi sur lequel serait construit un 2^e aéroport si cela s'avérait nécessaire un jour. Des réserves foncières devraient être consti-

tuées sur ce site à toutes fins utiles.

En effet, l'arrivée souhaitée et attendue du TGV entre 2016 et 2020 ainsi que d'autres mesures à effets plus ou moins limités comme le transfert d'une partie du trafic aérien sur des aéroports voisins ne peuvent aucunement garantir que cela sera suffisant pour limiter les mouvements d'avions sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac à un niveau acceptable pour les populations qui en subissent les nuisances.

François-Régis VALETTE

Actualités du Sicoval

Questions de circulation - Le nouveau Bikini Environnement : le schéma d'assainissement

Dans l'actualité et les nombreux projets en cours au Sicoval, nous avons décidé d'en retenir 3 qui portent sur :

- les questions de circulation
- un équipement culturel : le nouveau Bikini
- l'environnement avec le schéma d'assainissement.

Les questions de circulation

• L'aménagement du Palays

Les travaux au Palays avancent. La voie de liaison directe entre le RD 916, autrement dit l'Innopole de Labège et la rocade entrera en service au mois de juillet. Il s'agit là d'un des aménagements majeurs prévus qui devrait ame-

ner une amélioration très significative de la circulation.

Par ailleurs, les travaux sont en cours pour réaliser la voie de liaison directe entre la rocade sud et l'Innopole de Labège. La mise en service est prévue pour fin 2006 - début 2007.

En permettant aux principaux flux de trafic au Palays de s'écouler par une

liaison directe sans emprunter les giratoires, on soulagera ces derniers où ne passeront plus que les flux secondaires.

• La route départementale 916

Il s'agit de la route qui longe l'Innopole depuis le Palays jusqu'à la future zone d'activités économiques sur Escalquens. Le Conseil Général de la Haute-Garonne a mené les études préliminaires en vue d'en faire une voie express en supprimant tous les giratoires et en faisant une 2 fois 2 voies sur la partie qui longe l'Innopole. Le début des travaux est envisagé pour 2008.

• L'échangeur de Montgiscard sur l'autoroute A61

Cet échangeur est situé sur la commune



de Montgiscard. Il est prévu une liaison entre cet échangeur et la RN113 par la construction d'une bretelle d'accès traversant le Canal du Midi par un pont à construire. Le Ministre de l'Écologie a refusé la construction du pont à l'emplacement projeté. Le Conseil Général en charge de la réalisation de cette bretelle d'accès a dû élaborer un nouveau projet.

La mise en service de l'échangeur est désormais prévue pour 2009.

• **L'échangeur de Castanet-Escalquens sur l'autoroute A61 et l'étude de circulation sur le territoire du Sicoval**

Le Sicoval avait demandé aux ASF de conduire une étude d'opportunité pour la construction d'un 2^e échangeur d'accès à l'autoroute A61 à hauteur de Castanet-Escalquens. Refus des ASF. Le Sicoval a alors décidé de prendre la responsabilité de cette étude et, en conséquence, son financement. Les ASF ont alors accepté d'élaborer une 1^{re} esquisse de l'étude.

Le Sicoval a organisé une réunion le 10 juin dernier à laquelle ont participé : L'État à travers la DDE, les ASF et le Conseil Général de la Haute-Garonne. Un accord s'est fait pour la réalisation d'une étude de circulation couvrant l'ensemble du territoire du Sicoval et incluant la création éventuelle d'un échangeur à Castanet-Escalquens. Cette étude sera menée dans les conditions suivantes :

- Élaboration, d'ici le 30 septembre prochain, du cahier des charges de l'étude à partir de l'esquisse déjà établie par les ASF et qui sera complétée,

- Choix d'un bureau d'études,
- Suivi de l'étude et validation à différentes étapes par un comité de pilotage constitué par le Sicoval, la DDE, les ASF et le Conseil Général,
- Recours à une tierce expertise pour suivre l'étude (hypothèses, données, méthodes...) et en garantir la qualité et les résultats.

La maîtrise d'ouvrage et le financement de l'étude sont assurés par le Sicoval avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage par les ASF.

Les résultats sont attendus pour courant 2006.

Le nouveau Bikini

Les musiques actuelles devraient retrouver, dès le 2^e trimestre 2007, leur lieu d'expression préféré : le Bikini, cette salle de concerts toulousaine détruite par l'explosion d'AZF. Présentation du projet de reconstruction conduit par le Sicoval.

21 septembre 2001 : AZF explose. Le Bikini, situé en face, sur les bords de la Garonne est détruit. La notoriété de cette salle mythique est telle que le retentissement va bien au delà de notre région. Cette destruction crée un vide profond et est ressentie comme un appauvrissement culturel. Mais la détermination de Hervé Sansonetto à poursuivre son activité est inébranlable. Il reprend ses concerts avec l'appui de Pierre Cohen, député-maire de Ramonville qui l'accueille dans la salle des fêtes de la Commune.

L'idée de reconstruire le Bikini soutenue

aussi par le Président du Conseil Général naît. Ramonville a un terrain disponible à côté du Canal du Midi. Il manque un maître d'ouvrage. Le Sicoval sollicite son accord.

• **Le projet du Nouveau Bikini**

Le programme du projet est établi pour le concours d'architecte. Le lauréat est un architecte toulousain Didier Joyes.

Le Nouveau Bikini va être reconstruit sur un terrain de 22 000 m², sur l'extension du Parc du Canal à Ramonville. Ce terrain qui appartient à la Commune est racheté par le Sicoval.

Le Nouveau Bikini sera une salle de 1 859 m² dont une scène de 288 m². Il pourra accueillir jusqu'à 1 500 personnes. Le projet inclut 450 places de parking et les aménagements extérieurs. Le coût total du projet est estimé à 5,8 millions d'euros. Le financement est apporté par :

- le Sicoval : 29,2 %
- la SARL Helicon (la société de Hervé Sansonetto) : 20,2 %
- la Région Midi-Pyrénées : 19 %
- le Département de la Haute-Garonne : 19 %
- l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : 12,6 %

• **Inauguration au 2^e trimestre 2007**

Le Nouveau Bikini est un équipement culturel structurant pour l'agglomération toulousaine. L'intérêt présenté par cette salle de spectacles pour les musiques actuelles ne nous a pas échappé. C'est la raison principale de l'engagement fort du Sicoval dans ce projet.

L'exploitation de cette salle sera confiée, dans le cadre d'une location, à la SARL Hélicon qui en assurera les aménagements intérieurs, l'ensemble étant propriété du Sicoval. Quelques autres spectacles pourront être organisés selon des modalités à définir.

L'inauguration de la salle est prévue pour le 2^e trimestre 2007.

Le schéma directeur d'assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2004 le Sicoval a en charge l'assainissement pour les 36 communes de son territoire.

Notons tout d'abord que cette nouvelle mission s'est révélée être **sans aucune conséquence financière pour les usagers.**

En effet, le Sicoval a maintenu, sans aucun changement en 2004 puis en 2005 les tarifs de la redevance tels



qu'ils existaient au 1^{er} janvier 2004.

Cette prise en charge de l'assainissement s'est inscrite dans un objectif : celui d'une politique de gestion globale de l'eau dont l'assainissement constitue une composante essentielle.

Par ailleurs, elle crée les conditions pour organiser ce service public de manière cohérente en prévoyant les besoins à terme. Cela se traduit par un schéma directeur d'assainissement.

Ce dernier a été élaboré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le service d'assainissement du Sicoval.



• Le diagnostic de l'existant

Certains réseaux sont en mauvais état. Ayant perdu leur étanchéité l'eau s'infiltré et amène aux stations d'épuration bien plus d'eau qu'elles ne devraient en recevoir.

Le dispositif actuel d'épuration des eaux usées est satisfaisant même si ici ou là des améliorations peuvent et doivent être apportées.

Deux points ressortent de manière prépondérante. Tout d'abord, au rythme actuel de croissance de la population sur notre territoire la plupart des équipements seront saturés en 2010. Ensuite le problème du traitement des boues

reste préoccupant par la fragilité des solutions actuelles.

• Les grandes lignes du schéma directeur

Les équipements

À partir du diagnostic effectué prenant pleinement en compte les besoins futurs consécutifs au développement économique et de l'habitat un programme d'équipement a été défini accompagné d'un calendrier pour la période 2005-2015.

Ce programme porte à la fois sur la rénovation d'équipements existants et la construction de nouveaux équipements, réseaux et stations d'épuration, postes de refoulement et équipements divers.

Les boues

L'élimination des boues issues des stations d'épuration n'est pas simple. La poursuite de l'expérience entreprise sur la station de Labège depuis 2 ans sera poursuivie. Elle consiste en la fabrication d'un compost à partir des boues et de déchets verts. Ce compost est utilisé par les agriculteurs comme fertilisant. Cela suppose des boues de grande qualité c'est-à-dire sans produits toxiques ni métaux lourds. D'où la nécessité d'un contrôle permanent. Mais même dans ce cas il convient d'être prudent et de ne pas s'orienter vers un mode unique de valorisation. D'autres filières doivent s'ajouter à celle du compost comme par exemple la méthanisation. C'est ce que le Conseil de Communauté du Sicoval a décidé le 6 juin dernier. La poursuite de la filière du compost nécessitera une autre plate forme que



celle de Labège. Un 2^e site devra être trouvé, de préférence dans le sud du territoire.

Le coût

Une estimation du coût du programme a été réalisée.

Il s'élève à :

- 22 295 000 euros pour les équipements

- 3 000 000 euros pour une 2^e station de compostage

soit au total 26 000 000 euros sur 10 ans, soit une moyenne annuelle de 2 600 000 euros.

Le financement

Les capacités de financement actuelles compte-tenu des diverses recettes, sous réserve d'une étude plus approfondie, laissent apparaître qu'un tel schéma rentre dans nos possibilités.

La principale ressource est constituée par ce qu'on appelle la redevance d'assainissement qui n'est, en fait, rien d'autre que le paiement, par l'utilisateur, du service qu'on lui rend en collectant et en traitant les eaux usées qu'il produit.

Cette redevance se compose d'une part variable, calculée sur le volume d'eau potable consommée multiplié par un taux. Ce taux était fixé par les communes ou les syndicats jusqu'au 31 décembre 2003. Depuis le 1^{er} janvier 2004 il est fixé par le Sicoval **qui ne l'a pas modifié**. Cette redevance comporte pour certaines communes une part fixe : l'abonnement.

La situation est très disparate. Elle devra être progressivement harmonisée, vraisemblablement sur les 10 ans à venir, car la loi nous y oblige.



François-Régis VALETTE



Budget 2005

Lors de sa séance du mois de mars le Conseil municipal a adopté le budget 2005 de la commune d'Auzeville, un budget qui, pour le fonctionnement, s'élève à 2 139 779 € (contre 2 280 019 € en 2004).

Ces recettes sont constituées essentiellement :

- **Des produits des services** (cantine, centres de loisirs et locations) pour 193 000 € (9 %).

- **Des impôts et taxes** pour 1 251 000 € (soit 58 %).

Sur ce montant, les impôts locaux représentent 625 000 €, le Conseil municipal ayant voté une augmentation moyenne de leur taux de 3,7 % de ces impôts, hausse qui affecte la taxe d'habitation (+ 2,6 %), le foncier bâti (+ 6 %) et le foncier non bâti (+ 2,2 %).

Cette augmentation aura une incidence sur les diverses dotations versées par l'État et le Sicoval, leur calcul prenant en compte l'effort fiscal consenti par les communes.

- **Des dotations et participations** pour un montant de 468 995 € (22 %) composées d'aides de l'État et surtout de versements du Sicoval

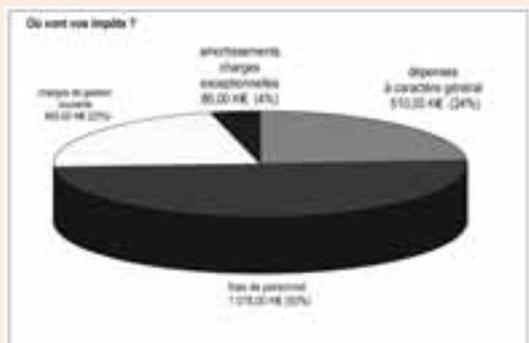
S'y ajoutent des sommes diverses (transferts de charges, atténuation de charges qui nous sont versées à titre de compensation, par exemple en ce qui concerne l'exonération de taxes foncières dont bénéficient certains de nos concitoyens, etc.).

Où vont nos impôts ?

Une partie du budget, la plus importante, sert au fonctionnement quotidien de la commune.

Sur les 2 139 K€ de recettes prévues,

• 510 K€ permettent de faire face aux



Taux des impôts locaux (comparaisons)

Communes	T.H.	T.F	T.F non bâtie
Bouloc	14.87	21.62	91.90
Castelnau d'Estretetfond	11.02	13.44	70.10
Labège	9.95	16.00	82.64
Baziège	13.84	15.25	107.28
Bruguières	10.64	12.25	106.49
Moyenne	12.07	15.75	91.69
Auzeville-Tolosane	11.35	12.89	126.52

dépenses de caractère général (fournitures, documentation, combustibles, et surtout entretien).

• 1 078 K€ aux **salaires du personnel et aux cotisations sociales.**

• 465 K€ aux **charges de gestion courante** (contribution aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations, dont le foyer rural).

• le solde concerne les amortissements et le prélèvement au profit du budget d'investissement ainsi que les charges exceptionnelles (en baisse en 2005).

Travaux et investissements 2005

Alimenté pour une très faible partie par le budget de fonctionnement, par les subventions, les emprunts, mais également par les excédents attendus des opérations d'urbanisation (qui démarreront en 2005 pour être commercialisées en 2006), le budget d'investissement sert à rembourser le capital des emprunts, et à réaliser les travaux d'investissement dont la commune a besoin.

Principaux travaux retenus

• Urbanisation de la troisième tranche du Chemin del Prat

• Aménagement du local de la Durante qui permettra de mettre à la disposition

du Foyer rural et des Auzevillois un local polyvalent dédié à la culture et aux loisirs, à l'exclusion des activités sportives. Cet aménagement sera complété par celui du parc attenant.

• Toiture de l'école élémentaire

• Terrain de grand jeu (éclairage et aménagements) dédié, pour l'instant, essentiellement au ballon rond

• Étude concernant la mairie vieille, le foyer social et le foyer rural, qui permettra de réaliser enfin, en 2006, les travaux nécessaires à une rénovation et une meilleure distribution de ces locaux mis à la disposition des associations et principalement du foyer rural

• Achats de matériel pour les écoles, les ateliers, renouvellement des véhicules.

• Notons que cette liste n'est pas exhaustive.

L'ensemble des investissements s'élève à 1 305 000 €.

Bernard RAYNAUD



Racontez-nous...

Le vendredi 25 mars dernier, La Commission Animation et Vie Locale organisait, pour la troisième année consécutive, une soirée Contes et Poésies au coin du feu.

Intime, chaleureuse, conviviale et interactive, cette rencontre de conteurs chevronnés et d'un public attentif et participatif s'est déroulée dans une ambiance bon enfant.

Trois conteurs, chanteurs, troubadours : Jo VIDAL, Margo ROYER et Marie SOUMEILLAN se sont succédés, tantôt baladins, émouvants, et toujours en communion avec le public.

Un petit garçon nous a même fait le plaisir de dire avec beaucoup de talent un texte plein d'humour écrit par son papa. Comme il est de coutume, les membres de la commission avaient confectionné

crêpes et oreillettes arrosées de cidre et tartinées du succulent miel fourni par le Lycée Agricole ! Le feu dans la cheminée faisait danser les silhouettes des conteurs et ajoutait à

la magie de la soirée... Alors ? à Auzeville, « elle est pas belle la vie ? »

Claudy SICHI



Les « vendredi Ciné 113 » ont soufflé leur première bougie !

Le vendredi 8 mars, le groupe des fidèles de la séance mensuelle projetée au Ciné 113, à Castanet, était accueilli par une journaliste correspondante de la Dépêche du Midi, Madame Marie-Agnès DUPAIN, qui a aimablement recueilli les impressions sur ces rencontres et fait paraître un article dans le journal.

En effet, le jeu en valait la chandelle puisque c'est un groupe d'environ vingt à vingt cinq personnes qui fréquente régulièrement ces séances !

Les séances ainsi que la tournée de bus affrété par la municipalité sont annoncées dans le Téléx.

Le film projeté fait partie de l'affiche de la semaine ; la séance est proposée pour 3 euros seulement !

Nous vous invitons à venir nombreux rejoindre les « aficionados » du Cinéma !

Claudy SICHI

Les Auzevillois sont généreux !

Ils l'ont prouvé lors de cette soirée-repas du vendredi 25 mars dont la recette a été intégralement consacrée à un don pour l'Asie du Sud.

L'idée de préparer un repas asiatique sans aucune contrepartie et dont la recette serait reversée à une organisation caritative en faveur de l'Asie du Sud nous a été soumise en séance du Conseil municipal par Monsieur UNG, propriétaire du restaurant Auzevillois « La Cité Impériale ».

Le Conseil a donné son aval à cette proposition, on ne peut plus généreuse qui s'est concrétisée le vendredi 25 mars dans la salle du 1^{er} étage, au Foyer Rural.

Pour 20 euros par personne, nous avons dégusté les excellentes spécialités proposées par le restaurant, le tout livré chaud par Monsieur UNG !

Bien que la date retenue ait coïncidé avec le week-end pascal, plus de cinquante Auzevillois avaient répondu présent !

Nous les remercions très chaleureusement et leur confirmons que leur don a été versé à une grande O.N.G.

Claudy SICHI



Entre dessein et méthodologie...

Le projet éducatif local

La réussite des enfants et des jeunes doit être un enjeu majeur des politiques publiques de ces prochaines années. Cet objectif mobilise de multiples acteurs, qui au-delà de leurs différences de cultures et de pratiques professionnelles découvrent une mise en œuvre nouvelle des politiques éducatives.

Dans ce domaine, les Contrats Éducatifs Locaux sont apparus, la signature d'un CEL présuppose la mobilisation autour d'un diagnostic et d'un projet, et l'urgence de contractualiser avec les acteurs locaux obère souvent la nécessité d'élaborer un parcours pas toujours très facile à comprendre.

L'harmonisation des actions en faveur d'une cohérence éducative sur une commune ne peut être réduite à la rédaction sous une nouvelle forme de ce qui pré-existe. Il s'agit d'analyser ce qui existe et créer ce qui semble pertinent dans une visée éducative commune à tous.

Le projet éducatif local repose sur l'analyse des enjeux et des logiques de terri-



toire et surtout la formulation d'objectifs partagés et l'utilisation d'une méthodologie appropriée.

La partie diagnostic est maintenant terminée sur Auzeville, un comité de pilotage avec les représentants locaux (mairie, école, associations...) va très bientôt donner le feu vert à un travail d'élaboration et d'harmonisation de projets sur la commune. Ce comité de pilotage va déterminer pour 3 ans des projets prioritaires, mais en écho, il apparaît nécessaire de revenir sur ce qui semble également assez flou : la notion de PROJET.

Aujourd'hui, le projet est l'outil privilégié de l'élaboration et de la conduite du changement.

Un projet est un dessein et un dessin. Il s'appuie sur un tandem évaluation et communication.

Il est éducatif...

- s'il se préoccupe de la question des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- s'il permet l'accès du plus grand nombre à l'art, aux sports, aux sciences et techniques, aux loisirs... dans

une organisation collective d'activités qui mettent les enfants et les jeunes en situation de découvrir, de comprendre, d'agir.

Il est pertinent s'il est construit...

- avec l'ensemble des partenaires communaux intéressés par la question éducative
- à la suite d'un diagnostic débouchant sur des priorités claires
- à partir de finalités induisant des objectifs qui permettent de décliner des propositions d'actions cohérentes entre elles et dont on prévoit l'évaluation dès la conception.

Les projets proposés constitueront de véritables « traits d'union » entre l'école et les associations, les parents, les élus justement rassemblés dans le comité de pilotage du CEL. Le contrat deviendra un vecteur pour la vie locale, créant un lien évident entre les générations, les acteurs sociaux et économiques. Le maire et son Conseil municipal ont eu la volonté, d'emblée, d'associer l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant auprès des jeunes, si la commune est naturellement présente dans tous les groupes, elle ne peut être le seul animateur de cette réflexion. En tant que parents, éducateurs, responsables d'associations... le bénéficiaire de cette action ne doit pas vous échapper.

Louis NOUGADÈRE





Point sur les travaux

Après les importants travaux de voirie réalisés sur la commune en 2004 (Chemin del prat et Allée des pommiers), beaucoup d'autres sont en préparation.

La commission travaux avait décidé lors de sa séance du 28 avril 2004 un programme pluriannuel de réfection des trottoirs. En 2005 il avait été prévu de terminer le lotissement des Iris bleus. Ces travaux sont commencés, ils s'achèveront vers la mi-juillet. La planification porte aussi sur la rénovation des lotissements du pré Saint-Séverin, de la Croix de Lamarque, de l'Ermitage et du Clos Eliane. Cette phase s'achèvera en principe en 2012. La commission a décidé lors de la même séance, que l'ordre pourrait être modifié en cas de besoin urgent.

La commission travaux a également décidé le principe d'un programme pluriannuel de réfection des chaussées. La planification sera décidée lors d'une prochaine réunion.

Le projet d'aménagement de la partie du Chemin del prat comprise entre le rond-point de la mairie et le chemin des écoles prévoyait une réalisation pour 2005. Malheureusement, le syndicat de l'électricité n'a pas pu subven-

tionner ce projet en 2005 : il est donc reporté à l'année prochaine.

Toutes les études concernant le réaménagement du chemin du docteur Delherm sur Castanet et Auzeville sont maintenant terminées. La concertation a eu lieu lors d'une réunion publique et n'a conduit qu'à des modifications mineures.

Ce projet est donc prêt à entrer en phase de réalisation. Cependant les travaux ne pourront débuter que lorsque la décision de faire les travaux aura aussi été prise par la commune voisine.

Une demande de subvention a déjà été faite auprès du Conseil Général pour des travaux d'urbanisation portant sur le secteur de la Place de la Mairie Vieille et de la partie du Chemin de l'église comprise entre cette place et le Square des droits de l'hom-



me. L'obtention de ces subventions étant très longue, des aménagements provisoires seront réalisés : rétrécissement de la chaussée par matérialisation de places de stationnement et création de dénivellations.

Lors d'une réunion des riverains du Chemin du canal et de l'Allée des pins, il a été décidé de démarrer une réflexion sur l'urbanisation de cette partie de la commune.

En effet, sur le secteur compris entre le quartier des Demoiselles et la RN 113 aucun aménagement n'a été réalisé. L'éclairage est très ancien, le problème du stationnement n'a jamais été traité et les trottoirs sont en partie inexistantes.

Une première réunion avec les riverains devra recenser les problèmes et proposer des solutions. Après cela, les techniciens étudieront un projet qui suivra alors la voie normale « commission travaux et réunion publique », pour aboutir à un projet satisfaisant pour le plus grand nombre.

Bernard ARAGON





Un pas décisif dans la réalisat

Pas moins de dix-neuf groupements d'entreprises s'étaient déclarés intéressés pour la réalisation de la partie centrale de la ZAC du Pont-de-Bois. Dans un premier temps, huit d'entre eux ont été retenus par un jury regroupant des élus et des techniciens du Sicoval et de la commune d'Auzeville.

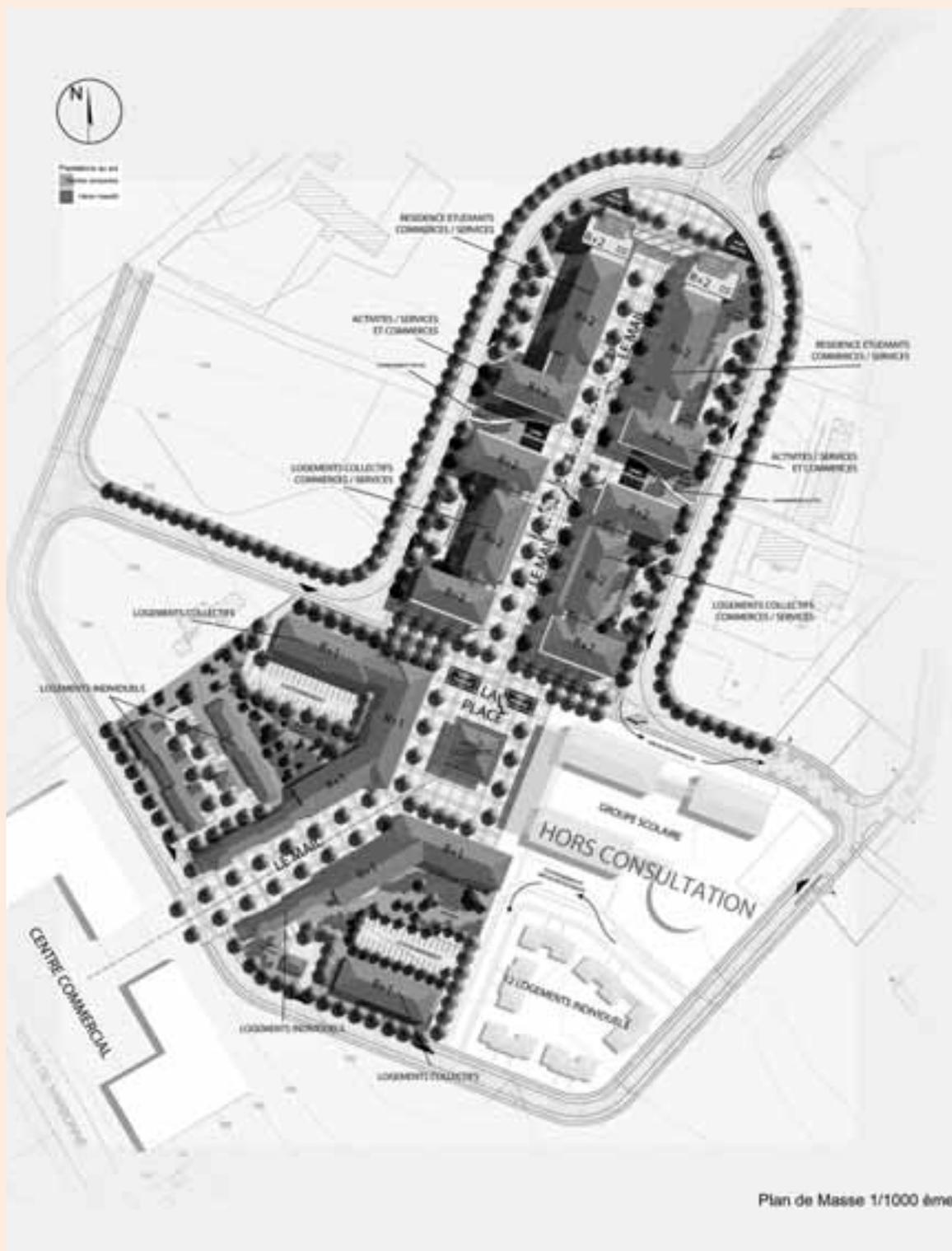
En réponse du dossier de consultation qui avait été envoyé à ces groupements, sept projets différents d'aménagement ont été reçus. Leur contenu a été examiné en prenant en compte la compétence de l'équipe, les aspects urbanistiques et architecturaux, l'approche environnementale (insertion dans le paysage, isolation des bâtiments, gestion économe de l'énergie, ...), l'offre en matière de logements, la possibilité d'implantation de commerces et d'activités de services etc. Après un premier classement, un complément d'information a été demandé à trois des équipes qui ont été ensuite à nouveau auditionnées.

Sélectionner le meilleur des projets n'a pas été aisé, chacun ayant ses mérites et ses spécificités.

La Commission municipale Urbanisme et Aménagement a été sollicitée⁽¹⁾ et après examen, elle a rendu son avis. Celui-ci rejoignait très exactement celui émis par le Jury pour le choix du groupement lauréat. Ce dernier est constitué, avec Promologis comme chef de file, par les entreprises ARUA, SETI et Lacointa. Le projet respecte intégralement le cahier des charges qui avait été émis (voir ci-contre le rappel du programme d'habitat). C'est avec cette équipe que le

projet définitif va être précisé au cours des mois à venir, en concertation étroite avec les élus et les techniciens du Sicoval et de la commune d'Auzeville. Une première présentation du projet aux Auzevillois pourrait être faite en Mairie

vers l'été 2005. Le calendrier actuellement considéré vise à permettre l'utilisation de la résidence étudiante pour la rentrée scolaire 2007. Cette réalisation sera donc lancée la première. Elle sera complétée, avec un décalage de quelques



Plan de Masse 1/1000 ème



ion du Quartier du Pont-de-Bois

mois, par celle des logements collectifs. En mai 2008, serait donc livrée toute la partie au Nord de la place ; le reste serait terminé pour la fin 2008. Cette programmation est compatible avec la réalisation pour la rentrée 2008 du groupe scolaire dont un des bords jouxtera la place.

⁽¹⁾ Rappelons que cette commission, comme toutes les autres mises en place par la municipalité d'Auzeville, est largement ouverte à tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement de leur commune.

Le projet retenu

Le projet retenu sera assez voisin de celui figurant sur la planche ci-jointe, même si un certain nombre de correctifs nécessaires vont être, d'ores et déjà, demandés au promoteur.

Au nord du cœur du quartier du Pont-de-Bois, de part et d'autre d'un mail central, se répartiront des petits immeubles collectifs ; ils pourront recevoir des appartements sur deux étages et, au niveau du mail, des locaux pour des activités tertiaires (commerces, services, etc.). La partie la plus proche de l'ENSAT hébergera une résidence étudiante de 200 chambres. Vers le sud, ce mail débouchera sur une place qui sera bordée par le groupe scolaire et comportera, dans sa partie centrale, une halle. De la place, le mail ira ensuite rejoindre le centre commercial situé au sud-ouest en bordure de la route nationale 113. De part et d'autre de ce mail, seront situées des maisons de ville accolées et quelques logements individuels. Aucune des habitations situées sur la place et plus au sud n'aura plus d'un étage.

Alain PAILLOUS

*Consultation pour la conception et la réalisation de l'îlot commercial de ce futur quartier
Le projet retenu pour le quartier mixte Habitat - Tertiaire - Services
Sicoval - Juin 2005*



Programme d'habitat de la partie centrale du quartier du Pont-de-Bois

	Partie du mail au Nord, vers ENSAT	Partie du mail au Nord, vers la place	Partie du mail au sud et place
Habitat collectif		80 logements	45 logements
Habitat individuel			25 maisons de ville
Habitat spécifique	200 logements pour étudiants		20 appartements de chercheurs
Tertiaire et services	4 750 m ² de SHON	3 000 m ² de SHON	
Commerces	Autorisés	Autorisés	Autorisés

Répartition, par type, des logements

	Partie du mail au Nord, vers ENSAT	Partie du mail au Nord, vers la place	Partie du mail au sud et place
Logements en accession à la propriété		35	40
Logements locatifs	200 logements étudiants	25	15 + 20 logements pour chercheur
Logements sociaux		20	14 ⁽¹⁾ + 8 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Dans des logements collectifs
⁽²⁾ Dans des maisons de ville



Vers un nouveau lotissement communal

Au lieu-dit Moulin Armand, un lotissement communal se dessine. Il concerne la parcelle AB 54 de 21 810 m² que vous pouvez visualiser sur la *NLA n°63 page 15*. Elle est en zone UBb au POS.

La maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un appel d'offre et c'est le cabinet Gosselin qui a été retenu.

Les principales contraintes sont, en ce qui concerne :

• **Accès voitures :**

- Le chemin de la Graille sera aménagé pour y accéder à partir du haut du chemin du Moulin Armand,
- Une nouvelle voie assurera la desserte des lots et aboutira à l'actuel lotissement du Moulin Armand,
- Une voie en attente permettra d'accéder vers les terrains d'Argento.

• **Cheminements :**

- Le chemin communal qui prolonge le Chemin de la Graille sera maintenu de façon à permettre une communication piéton vélo.
- Un piétonnier sera aménagé afin d'ac-

céder par une passerelle au parc municipal de la Durante,

- Un accès piéton sera prévu vers les stations de bus du TCSP sur la RN 113.

• **Les lots :** leur surface est prévue entre 600 et 900 m², la surface maxi sera peut être parfois dépassée par suite de leur distribution.

• **Espaces verts :** Ils seront regroupés de préférence vers la zone Argento. Le point de vue vers la plaine sera si possible maintenu.

Cela fait beaucoup de contraintes, elles seront de plus complétées par celles résultant de l'étude hydrogéologique qui définira le meilleur moyen de freiner l'écoulement des eaux pluviales.

• **Le calendrier prévisionnel** de réalisation a été déterminé, il peut légèrement évoluer suite à des contraintes administratives techniques ou météorologiques.
- en juin et juillet 2005 : étude des avants projets pour obtenir le projet définitif. Cette phase fera l'objet d'une concertation avec les riverains et la commission Urbanisme et Zac.

- Dépôt du permis de lotir vers le 15 août,
- Puis établissement des dossiers de consultation des entreprises, appel d'offre et choix des entreprises pour le 15 décembre.

- Début des travaux le 1^{er} février 2006 pour un déblocage des lots vers juillet 2006.

Le choix des bénéficiaires va se faire en parallèle. La fin des inscriptions sera annoncée dans un Téléx afin de **clôturer la liste vers le 15 juillet**. Une demande de confirmation sera ensuite adressée à tous les inscrits et les personnes intéressées recevront un questionnaire. Le dépouillement de celui-ci permettra d'établir le classement vers la fin octobre. Nous tiendrons cependant compte des vacances d'été afin de ne pénaliser personne.

Un autre lotissement sera aussi réalisé prochainement entre celui-ci et l'actuel lotissement du Moulin Armand. Il s'agit d'un lotissement privé de 5 lots dont les études sont menées en étroite collaboration avec notre projet.

Bernard CARPUAT

Le compostage individuel : un réel succès ! une opération à poursuivre

Valoriser ses déchets de jardin et de cuisine en les transformant en amendement organique autrement appelé « compost » est désormais le quotidien de 2 864 foyers du Sicoval qui ont fait l'acquisition d'un composteur individuel.

En 2004, ce sont 671 nouveaux utilisateurs qui ont pu réduire ainsi le volume des déchets verts et de cuisine à collecter puis à traiter, mettant en œuvre une technique individuelle en faveur de la sauvegarde de l'environnement.

Vers un allègement de notre poubelle

Notre poubelle est remplie de 50 % d'emballages et de papiers-journaux-magazines recyclés grâce à la collecte sélective, et de 25 % de matières



fermentescibles (déchets de cuisine et déchets verts).



Le compost, un amendement organique, économique et facile à recycler

Utiliser un composteur permet de détourner une part significative (213 kg par composteur) des déchets fermentescibles de la collecte, ce qui est d'autant plus intéressant qu'il s'agit de déchets contenant beaucoup d'eau et donc lourds. Les quantités à traiter s'en trouvent significativement diminuées, ce qui contribue à la maîtrise des coûts.

De plus, le compostage d'un kilo de déchets organiques (restes de repas et végétaux) produit 300 à 500 g de compost qui sert d'engrais naturel.

Une fin de vie bien plus pertinente que l'incinération...

Objectif largement dépassé

Au total, 14 % des pavillons du Sicoval se sont équipés d'un silo depuis le lancement de l'opération en 2000. Le taux d'équipement* prévu initialement à 10 % est donc déjà dépassé.

À Auzeville, 143 foyers sont concernés, soit 15 % des habitants en pavillons qui pratiquent le compostage individuel (sans compter ceux qui le font ou le faisaient déjà sans recourir au silo fourni).

C'est un bon résultat, mais une marge de progression est encore possible (le maximum constaté étant d'un pavillon équipé sur 4).

L'opération se poursuit en 2005

Une enquête a été réalisée en fin 2004 pour savoir quelle suite donner au programme d'équipement en composteurs.

Les conclusions indiquent qu'en plus de l'adhésion au processus, il y a une

réelle utilisation. Cette opération repose de façon importante sur le bénévolat mais avec le recul, il n'y a pas de baisse de l'implication et il y a toujours une demande pour de nouvelles mises à disposition. Donc il a été décidé de poursuivre l'opération en 2005.

Avis aux amateurs :
Prochain programme d'équipement en septembre 2005.

Renseignement et réservation :
05 62 24 29 57

Merci à tous pour votre participation qui fait de ce programme de valorisation un réel succès.

** taux d'équipement = nombre de composteurs / nombre de pavillons de la commune concernée*

Pour toute information complémentaire contactez Valentine DELERIS au 05 62 24 29 56

La TNT ? ? ? Ques aco ? ? ?

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) c'est tout simplement la même Télévision qu'avant mais techniquement très améliorée.

Le Conseil Supérieur de l'Audio-Visuel (CSA) a entrepris depuis 1993, une démarche de modernisation et de **normalisation** des systèmes de diffusion des signaux télévision. Cette compétence relève de décisions de l'État, et donc du CSA qui met en application les directives gouvernementales dans ce domaine.

Pour faire simple, le CSA a choisi, de transformer la diffusion des signaux **analogiques** en diffusion de signaux **numériques**.

La réception des signaux télévision étant de qualité très inégale sur notre territoire, cette modification s'inscrit dans une démarche d'harmonisation au niveau national, mais également européenne (et oui encore !).

Ce changement est une mutation technologique radicale et pourtant il est passé presque inaperçu auprès de nombreux français ; pourquoi ? parce que la TNT, **utilise le réseau Hertzien existant**, celui qui diffuse la télévision analogique dans 98 % des foyers français !! (par le biais d'une simple antenne râteau) ; il n'y a donc pas eu de travaux très « visibles » pour cette adaptation.

Le mode de diffusion des signaux télévision a été modifié ; mais les supports de diffusion, les infra-structures existantes, les installations de réception, elles, n'ont nécessité que des adaptations au niveau des relais de télédiffusion.

Bien qu'importantes et probablement coûteuses sur le plan national, ces

modifications se traduisent par de faibles investissements au plan local.

Le mode de diffusion numérique TNT apporte une réception des signaux audio-visuels de très grande qualité (équivalente à la transmission/réception par satellite).

La TNT diffuse gratuitement 14 chaînes de télévision (contre 6 actuellement) dont toutes les chaînes nationales.

Au mois de novembre prochain 4 chaînes supplémentaires gratuites seront proposées sur le réseau.

Courant 2006, 14 chaînes payantes viendront compléter l'offre TNT.

Dans notre commune, nous attendons avec impatience l'arrivée de la TNT. Depuis plus de 2 ans, nous avons



compté sur la mise œuvre de cette nouvelle technologie.

En effet, nous disposons de quatre stations de télédistribution collective qui diffusent la télé pour cinq lotissements : La Mayrine, La Clape, Nègue-Saumes et Prés-Verts / Demoiselles.

Les installations existantes ne donnaient qu'une satisfaction partielle aux usagers. Sauf à réaliser de très coûteux investissements, avec une rénovation profonde des stations (et des infra-structures pour certains lotissements), nous ne pouvions diffuser convenablement les chaînes de télévision.

Nous avons donc choisi ces deux dernières années de continuer à réaliser les opérations de maintenance indispensables sur nos stations et de reporter jusqu'à l'arrivée de la TNT les investissements lourds.

La patience des riverains des lotissements concernés a été exemplaire et nous les en remercions.

Parallèlement, nous avons fait réaliser un audit technique des têtes de station et départ des réseaux afin de vérifier sous quelles conditions techniques et financières nous pouvions rendre nos stations compatibles avec la TNT.

Pendant le mois d'avril, nous avons donc équipé et modifié nos stations collectives pour recevoir la TNT.

Ainsi, malgré un retard de plusieurs mois, la TNT est lancée au niveau national le 31 mars dernier, et peut, depuis le début du mois de mai, être reçue par tous les Auzevillois.

Comment ?

1) Pour les riverains raccordés aux stations collectives communales :

S'ils souhaitent recevoir la TNT, ils ne doivent investir que dans l'achat d'un terminal numérique (dont le prix pour les modèles simples varient de 60 à environ 120 euros) ; ils n'ont aucune modification à faire sur leur installation, seulement vérifier leurs branchements d'appareils.

Les investissements et modifications d'ordre technique ont été réalisés par la municipalité sur les stations collectives.

2) pour les usagers disposant d'une installation individuelle :

Nous conseillons de faire vérifier les installations par un professionnel car



souvent les antennes nécessitent d'être remplacées pour pouvoir recevoir le numérique (antennes dites « large bande ») ; à la suite de quoi, sous réserve de la même acquisition d'un terminal numérique, ils auront accès à la TNT.

Pour tous les Auzevillois qui souhaitent passer sur ce mode de diffusion, nous conseillons un minimum de précautions, à savoir :

- Bien réfléchir au matériel que vous allez acquérir : en effet, la TNT diffusera courant 2006 des chaînes payantes qui viendront s'ajouter aux gratuites. Or, les adaptateurs actuellement sur le marché ne pourront pas tous diffuser les chaînes payantes ; si votre choix se porte sur les futures chaînes payantes, pensez à en informer le professionnel auprès de qui vous faites cet achat, ou bien différez de quelques mois votre acquisition.
- Pour les mêmes raisons, interrogez-les sur vos antennes.
- Fin 2006, les fabricants ont annoncé la mise sur le marché de téléviseurs directement compatibles TNT, qui ne nécessiteraient donc pas la pose d'un terminal. Si votre poste de télé commence à donner des signes de fatigue, il vaut peut-être mieux attendre. (bien que les délais annoncés soient à prendre avec précaution).
- L'enregistrement des programmes TNT nécessite peut-être une adaptation pour votre magnétoscope, parlez-en aussi aux professionnels.

- Pour le moment il faut un terminal par poste de télé, mais une évolution des matériels ou des installations devrait à terme résoudre cette question.

Enfin, vous aurez compris que le passage à la TNT était important pour notre commune au niveau des installations collectives, car il permet enfin d'obtenir une réception des chaînes télé de bonne qualité sur les installations municipales.

Toutefois, il va de soi que le passage à la TNT **n'a aucun caractère obligatoire**. Il relève de choix individuels.

Le CSA prévoit pour dans 5 ans l'interruption de la diffusion en mode analogique, vous disposez donc de temps pour modifier vos installations et passer au numérique.

La municipalité a réalisé des investissements sur des stations collectives que de toutes façons il était nécessaire de rénover.

Nous avons saisi l'opportunité de la TNT pour la qualité de réception qu'elle offre, pour le coût raisonnable des investissements (inférieur à 1 200 € par station) et parce que la TNT s'attache à délivrer les chaînes nationales gratuitement.

Nous étions très attachés à cette dernière donnée, estimant que notre mission doit se re-centrer sur ce type d'offre, par opposition aux chaînes payantes du satellite qui là ne relèvent plus à notre avis du domaine des responsabilités publiques.

En revanche, rien n'empêche de faire des choix dans ce domaine s'ils relèvent d'une concertation ou de l'intérêt général.

Ce n'est que le début des mutations qui nous attendent dans le domaine de la télévision ; nous allons nous remettre au travail avec les riverains des stations collectives, et tous les administrés qui le souhaiteront, afin de mettre au point et décider de l'avenir de nos stations. Il reste encore du travail à faire.

Vos élus et le personnel municipal restent à disposition pour vous donner toutes les informations que vous jugerez nécessaires.

Irène TARDIEU

Présidence du Foyer Rural

Lors de son assemblée générale du 18 mars dernier, le Foyer Rural par l'intermédiaire de son bureau nouvellement élu, m'a confié la présidence du Foyer. Je le remercie de la confiance qu'il me témoigne en cette occasion et je compte poursuivre, dans l'ambiance conviviale qui a régné les années passées, le travail de gestion des animations qui lui sont confiées.

Cet article a pour but de rassurer tous ceux et celles qui sont au courant de ma prise de position personnelle dans « l'affaire » qui a créé tant de discussions au sein de la population Auzevilloise.

Sans renier en rien ni revenir sur mes propres convictions, je tiens à dire que mon seul souci sera de conserver au Foyer Rural un esprit de neutralité vis-à-vis des différentes agitations qui secouent la commune.

Le rôle du foyer est de proposer à la population des animations culturelles, sportives et éducatives à la portée de tous. Cette tâche lui est confiée par la municipalité qui lui fournit toute l'aide



nécessaire pour la réaliser au mieux, que ce soit du point de vue financier, logistique ou technique.

Les différentes activités sont suscitées et gérées par des bénévoles qui répondent généreusement, et dans les meilleures conditions possibles, aux souhaits de la population, ceci dans un esprit de grande convivialité. Sa richesse repose sur la diversité et la complémentarité des personnes quelles que soient leurs opinions.

C'est dans le souci de développer ces valeurs que j'assurerai la responsabilité qui m'incombe. Je m'efforcerais de garder le Foyer à l'écart de toute polémique et de respecter ainsi l'esprit de neutralité qu'il s'est toujours efforcé de maintenir afin d'accueillir tous les habitants et toutes les associations Auzevilloises.

Solange MICHEL
Présidente du Foyer Rural

Un « clin d'œil » chez nos aînés !

Les membres du bureau du Foyer Rural ont saisi le jour de l'anniversaire de Pauline Laurent pour venir rendre une petite visite à nos aînés. C'est dans une ambiance amicale et très

conviviale que nous avons pu partager le verre de l'amitié accompagné bien sûr du gâteau traditionnel. C'est une joie de constater que nos aînés apprécient cette réunion hebdomadaire assurée par Bélinda Boutaud (mise à

disposition par la Mairie), et ponctuellement par Christine Aragon, Jacqueline Monchy, Odile Pomian, et Monique Raynaud.

Nous sommes ravis de la pérennité de ces rencontres qui permettent un échange régulier et chaleureux tout au long de l'année parmi nos aînés.

Le Bureau du Foyer Rural
Vous pouvez retrouver les photos sur www.foyersruralauzeville.org



Une virée dans le Tarn



Cette année une ballade dans le Tarn était proposée aux aînés Auzevillois : Belinda Boutaud en était l'instigatrice.

Un groupe important et joyeux s'est retrouvé le matin du samedi 4 juin 2005 en compagnie de Monsieur le Maire qui nous a fait le plaisir de nous accompagner dans notre excursion.

C'est par une température clémente que le bus a amené notre troupe vers Gaillac.

Contrairement à ce que vous pourriez penser, ce n'est pas vers les vignobles que nous nous sommes dirigés.

Gaillac, plus connue pour son vin, est une ville où il fait bon vivre. Elle cache un endroit, non indiqué sur les guides, que nous a fait découvrir Michel Boutaud, un amoureux du rail : le Musée Miniature du Chemin de Fer. À l'arrivée, Christian Blanc, l'un des responsables du train Gaillacois nous y accueille chaleureusement.

Nous découvrons une immense salle où cheminent plusieurs trains à travers des collines, des tunnels, des champs, mais aussi un viaduc, des gares, des habitations... un petit coin de France. Un funiculaire est en cours d'installation pour compléter cet ensemble déjà bien rempli.

Les anciens n'en finissent pas de modifier, agrandir, rénover et d'embellir leur incroyable jouet.

Évidemment, il n'est rien sans la technique : bien heureux celui qui trouve la panne dans cet enchevêtrement de fils électriques. Mais ici, rien n'est informatisé et c'est justement là que « ces grands enfants » trouvent leur plus grand plaisir : manipuler les boutons et faire rouler près de 30 trains ensemble.

Nous avons eu le plaisir de voir le dernier « joujou » : un TGV miniature magnifique qui a battu le record de vitesse de 7 km/h à l'échelle 1/87^e, dans la réalité : 650 km/h.

Ce Musée fête cette année son 20^e anniversaire : si vous aimez le modélisme, les trains ou si vous voulez passer une après-midi avec vos enfants, (pas trop petits : il ne faut pas toucher) allez voir ce musée !

Mais les voyages, c'est bien connu, ça donne faim.

Le restaurant « La Verrerie » nous a

accueillis à Gaillac : ancienne demeure restaurée, cet établissement jouit d'un bel espace verdoyant avec une grande bambouseraie et un complexe d'été très agréable que nous avons pris plaisir à visiter.

Un excellent repas, très apprécié, servi avec du vin du pays permettait à tous de discuter joyeusement.

15 heures déjà, il faut penser à notre visite d'après-midi : le Musée du Chocolat à Lisle-sur-Tarn nous attend.

Avant de satisfaire nos papilles, nos yeux ont été remplis de la magnifique vue qu'offre la place des Arcades.

Après avoir écouté les explications sur la transformation du chocolat, nous avons pu admirer les statues du peintre et sculpteur Casimir Ferrer et du maître chocolatier Michel Thomaso-Défos.

Bien sûr, le moment tant attendu de la dégustation est arrivé et si les gourmands auraient volontiers mangé toute la boutique, chacun s'est contenté de repartir avec un petit paquet de chocolat.

Le retour fut joyeux, même si les chants dynamiques manquaient un peu de professionnalisme.

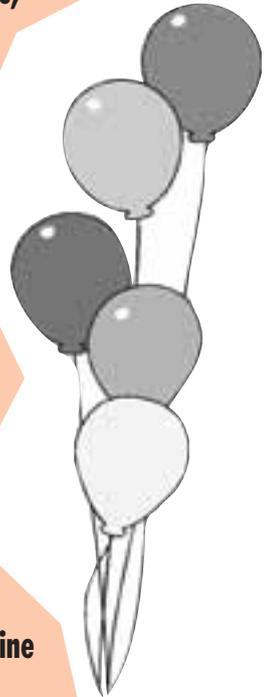
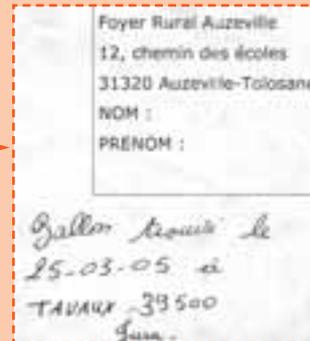
Nous sommes arrivés à l'heure, heureux d'avoir passé une belle journée conviviale et sereine.

**Danielle MORA
et Christine ARAGON**



Carnaval à Auzeville !!!

Pour sa 9^e édition, le carnaval des enfants du Foyer Rural s'est déroulé le mercredi 23 mars 2005. Cette manifestation est organisée en collaboration avec les C.L.A.E. et les écoles maternelles et élémentaires. Déambulant dans les rues d'Auzeville, Blanche Neige, Arlequin, Spiderman, Zorro et autres fantômes ont suivi Mimie la fée bleue au son de sa bidoncada. Après la visite à la maison de retraite, un lâcher de ballons a eu lieu et oh surprise !!!



2 jours après :
1 ballon a été recueilli à Tavaux dans le Jura !!!

En fin de défilé, un goûter attendait tous les artistes au Foyer Rural. Rendez-vous l'année prochaine pour la 10^e édition !!!

Vous pouvez retrouver les photos sur www.foyerruralauzeville.org



Section Tennis



L'année 2004-2005 touche à son terme. La section Tennis a repris avec un peu de retard son activité à la fin octobre 2004.

La section compte une centaine d'adhérents. Nous avons 2 équipes (masculines) engagées dans les championnats régionaux : 1 équipe Senior en promotion 4 (il y a 6 promotions, la 6 est la plus faible) et 1 équipe de plus de 45 ans en 3^e division et... il y a 3 divisions.

L'école de tennis a réouvert pour 25 jeunes élèves et vient d'organiser une rencontre amicale aux terrains de tennis d'Auzeville et un déjeuner au Foyer social (ancienne Mairie), qui a eu lieu le dimanche 26 juin 2005.

Le bureau de la section vous rappelle que nous avons toujours besoin de bras.

M. DELEZENNE

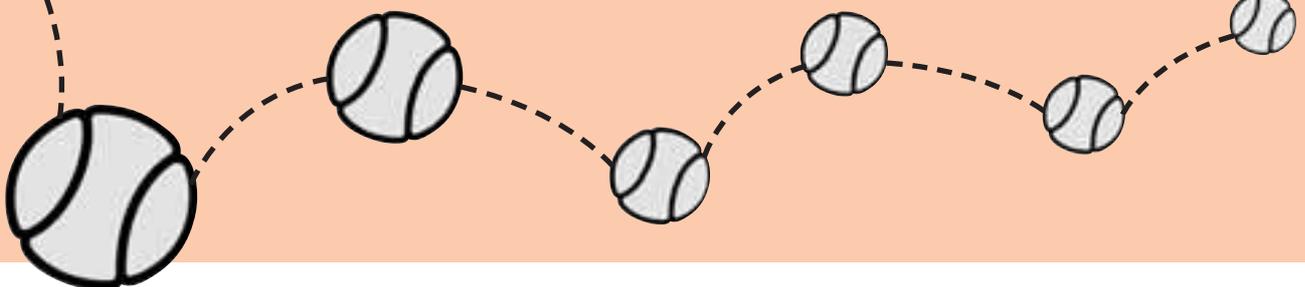
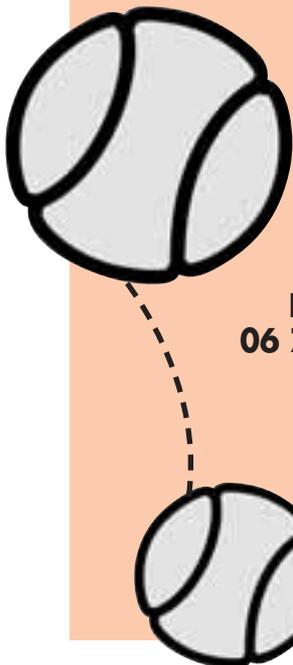


À quand un ou une « Raphael(le) Noël** » à Auzeville ?
** : traduit de l'espagnol par NLA

Rentrée 2005

Les inscriptions pour l'année 2005-2006 auront lieu le vendredi 16 septembre 2005 au gymnase d'Auzeville entre 18 h et 20 h - Début des cours le 26 septembre. Les créneaux horaires de l'École de tennis seront les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 17 h 30 ainsi que deux autres créneaux le vendredi à 18 h 30 et 19 h 30. L'école est ouverte à tous les joueurs de moins de 16 ans.

Pour toute information (inscription tardive, renseignements, réservation), contactez : Sandrine MOREL 06 61 23 44 65 ou Vanessa ROUMENS 06 10 17 54 91 ou Angélique DULAC 05 74 58 18 46 / 06 74 58 18 46 ou Marc DELEZENNE 06 17 68 18 59.



La section F.R.A.G. (Foyer Rural Auzeville Gamers)

Tout d'abord un peu d'histoire, ... La section « F.R.A.G. » est née de la volonté, de ses membres fondateurs, de structurer leur activité afin d'accroître le cercle de leurs adeptes et ainsi faire partager, au plus grand nombre, leur passion pour les tournois vidéo ludiques.



Ces soirées, ou plutôt devrais-je dire ces nuits, sont le théâtre de tournois basés autour de jeux vidéos. Les joueurs présents lors de ces manifestations ne sont attirés que par l'ambiance « bon enfant » régnant autour de cette section, car seules l'estime de tous et la satisfaction personnelle d'avoir réussi à sortir du lot en sont les prix.

C'est à la suite des deux événements majeurs organisés en étroite collaboration avec le Foyer Rural d'Auzeville que nous avons proposé la création d'une nouvelle section au sein même du Foyer. Quel est le but de cette section ? Tout simplement partager, autour d'une activité alliant concentration, dextérité et esprit d'équipe, un fabuleux moment de convivialité.

Alors pour ceux d'entre-vous qui souhaitent explorer un monde qui lui serait inconnu, n'hésitez plus, venez nous rejoindre. Il y aura de la place pour tous !!

Frédéric ARIAS

Prochaine nuit :
23 - 24 juillet 2005 puis
environ 1 fois toutes
les 6 semaines

Âge :
à partir de 16 ans
Cotisation :
Carte du Foyer Rural plus 3 €
Responsables :
Frédéric Arias :
06 75 38 02 33
David Le Du :
06 62 70 87 47

*Vous pouvez retrouver
les photos sur
www.foyerruralauzeville.org*

Atelier Internet

L'initiation/perfectionnement à Internet nous a été assurée gracieusement par Frédéric Watson (ADSPI : 05 53 87 94 24). Un parc informatique a été installé dans le hall du Foyer, et chacun, grâce à la très professionnelle prestation de M. Watson, a pu découvrir ou se perfectionner gratuitement toute l'après-midi, à cet outil qui se veut indispensable et incontournable.

*Vous pouvez retrouver davantage de photos sur
www.foyerruralauzeville.org*



Lan Party III

Pour sa 3^e édition, la Lan party (nuit de jeux en réseau) a réuni une cinquantaine de joueurs initiés. Comme pour les autres éditions, la convivialité était au rendez-vous et les tournois se sont déroulés dans la bonne humeur. Rendez-vous l'année prochaine pour une manifestation de plus grande envergure.



Voyage en Aragon

Ce qui reste d'abord dans ma mémoire, c'est une lumière douce et chaude, une couleur dominante, l'ocre, celle de la terre, des chaumes, des maisons et de leur toit, surtout dans cette vaste plaine de la Sotonera. Ça et là, des îlots de verdure et de belles rivières qui s'étalent.

Une région riche en histoire, terrain de luttes, où la présence Maure a laissé des constructions d'une grande beauté et une influence sur l'architecture qui s'est prolongée.

L'autre versant de l'histoire de l'Aragon : l'influence importante du catholicisme, se lit dans les églises très nombreuses, aux rétables superbement sculptés dans l'albâtre ou le bois.

Sa capitale Saragosse, récapitule dans ses monuments ce passé riche d'histoire. Un de ses illustres artistes, Francisco Goya, portera un regard très critique sur la société de son époque. Nous le rencontrerons dans ses gravures réalistes et parfois surréalistes, dénonçant l'existence tragique de l'homme.



A Saragosse aujourd'hui, quand la fraîcheur s'installe à la fin de la journée, les rues, le marché, les terrasses de café, les restaurants s'animent et le silence relatif de la journée fait place aux bruits de la vie.

Si, grâce à ce cours d'espagnol du foyer rural d'Auzeville, ma capacité à com-

prendre les conversations a progressé - merci à Cristina et au groupe - je suis encore loin de maîtriser la vivacité et la musique de cette langue : une raison de plus pour persévérer !

Renée BARILLOT

Section espagnol

La section « espagnol » vit maintenant sur sa lancée, et invite un plus grand nombre d'Auzevillois (et voisins) à la rejoindre à la rentrée. Tout n'est pas que scolaire et sérieux, mais bien amical et enrichissant, avec à la clé, des petits voyages de « perfectionnement » :

- Madrid en 2000,
- Haut Aragon (vallée d'Ordessa) : rando + cours ou « comment marcher en espagnol » en 2002
- L'Aragon sur les traces de Goya et la découverte de l'Art Roman, Mozarabe, Baroque etc. en 2004

À la rentrée de septembre, nous proposons 4 niveaux :

- mardi 17 h - 18 h : 2^e année
- mardi 18 h - 19 h : bon niveau
- jeudi 17 h - 18 h : conversation
- jeudi 18 h - 19 h : moyens

La Responsable, Mireille Soulé : 05 61 73 32 09

Six galloises en visite

C'est avec grand plaisir que le Comité de Jumelage de Broughton and Bretton a accueilli nos amies galloises venues passer une semaine à Auzeville.

Cette année, un petit groupe a fait le déplacement, dont cinq artistes venues présenter leurs œuvres au salon des Créateurs d'Art des 21 et 22 mai 2005.

Arrivées le 19 mai, Gladys, Jane, Kathleen, Mary, Myra et Pam ont profité d'une température clémente et d'un beau soleil tout au long de leur séjour.

Des journées bien remplies leur ont permis de découvrir une partie de notre belle région Midi-Pyrénées.

Certains d'entre nous les ont conduites à Cordes-sur-ciel et Albi. Trois jours plus tard, ce fut une excursion à Lectoure où l'atelier du Pastel a suscité beaucoup d'intérêt. De là nous n'avons pu nous empêcher de les entraîner vers d'autres sites remarquables : La Romieu, Fourcès et sa place circulaire, Larressingle « la petite Carcassonne du Gers »... et enfin Moirax, fort joli village près d'Agen où nous retournerons faute



d'avoir pu admirer l'intérieur de l'église, vu l'heure tardive.

Les 24 et 25 mai, de nombreux amis français les ont accompagnées dans un circuit touristique de deux jours préparé par le Comité. Une parenthèse enchantée entre Lot et Célé : Cahors, les grottes de Pech-Merle, Figeac où un repos bien mérité s'imposait dans cette ville d'art et d'histoire, et Saint Cirq-Lapopie.

Bien entendu, nous n'avons pas oublié de les conduire au Château de Lagrezette pour une visite des caves fort intéressante, suivie d'une dégustation très appréciée de ce bon vin de Cahors que les anglais connaissaient déjà au Moyen-Âge.

Hélas le dernier jour s'imposait déjà, les habituées ont revu Toulouse avec grand plaisir alors que Kathleen et Myra l'ont découverte avec fascination.

Nous les avons quittées en fin de journée et malgré une très longue attente d'envol pour des raisons techniques, elles repartaient les yeux et la tête emplis d'images et de souvenirs se promettant de revenir...

**Danielle MORA
et Christine ARAGON**



Expo 2005 :

l'esprit créateur prend de l'altitude !

Si le mois de mai est par tradition propice à la fête et aux mille senteurs printanières, il est aussi propice aux manifestations variées et hautes en couleurs.

Ce fut le cas pour Auzeville-Tolosane, puisque cette année se tenait la 8^e exposition des créateurs d'artisanat d'art organisée par la dynamique association REMI les 21 et 22 mai dans les salons de la Mairie.

Lors du vernissage le samedi soir, François-Régis Valette, Maire d'Auzeville ainsi que Pierre COHEN, député Maire de Ramonville, ont fait l'éloge de la qualité et de la diversité des différentes créations artistiques présentées sur les stands.

Le président de l'association REMI, Michel Louis Boutaud, en compagnie de sa charmante épouse Bélanda, coordinatrice de l'association, a remercié tous les exposants parmi lesquels les artisans gallois venus pour la seconde fois.

Comme à son habitude, M. Boutaud a présenté tous les artistes dans leur spécialité respective avec, entre autres : la création sur verre, la peinture sur bois, les patchworks, les bijoux, la confection de marionnettes, les tableaux en 3D, la porcelaine, etc.

Très remarquables : notre invité d'honneur Robert Linarès, sculpteur sur acier

(Médaille d'or de la ville de Toulouse), également l'art graphique de Fabrice Gonnet réalisateur de la très belle affiche de l'expo 2005, et enfin l'heureuse osmose entre deux artisans, l'un pratiquant la reliure à l'ancienne et l'autre, de sa plume agile, pratiquant la calligraphie aux riches enluminures.

Après ce traditionnel générique d'artistes, M. Boutaud a demandé aux convives de se détendre un instant autour de l'apéritif offert aimablement par la Mairie. Une occasion de plus pour mieux se connaître.

Comment ne pas « craquer » devant ce riche éventail de créations ?

Les nombreux visiteurs, amateurs d'art, ne s'y sont pas trompés ; après une longue flânerie autour des stands, ils ont quitté l'expo ravis et souriants, avec des paquets dans les bras.

Les enfants aussi ont fait partie de la manifestation, ils se sont bien amusés en compagnie des magiciens Davild et Makson avec leurs tours de passe-passe.

Cette exposition 2005 a été riche en créations et en nouveautés, elle est restée également fidèle à son ambiance conviviale.

Quant au retour de nos amis gallois, il symbolise le prolongement de l'entente



cordiale fêtée l'année dernière au sein même de notre exposition ! Cet échange artistique entre communes jumelées, Auzeville et Broughton and Bretton séparées de 1 400 km environ, nous prouve bien que l'art n'a pas de frontière surtout lorsqu'il est renforcé par l'amitié. L'association REMI remercie le Président Bernard Saboureau et son équipe du comité de jumelage d'Auzeville de nous avoir permis ce lien cordial entre artisans gallois et français. Quelle belle partition musicale offerte encore cette année à nos visiteurs, due sans nul doute à l'harmonisation de l'esprit créateur !

Michel Louis Boutaud





Encore une fois le B L A C a joué une finale !!!!!

Cette année ce sont les seniors garçons 1, qui sur deux week-end, match aller et retour, ont disputé le titre de champion Promotion Excellence région. Le 8 mai à Barcelonne du Gers, le B L A C l'avait emporté 87-83 après un match à suspense puisque à cinq secondes de la fin, l'égalité était parfaite 83-83, pendant ce laps de temps nos garçons, arrivent à marquer quatre points, et à ramener une victoire précieuse de l'extérieur.

Le match retour avait lieu le 22 mai à Auzouville devant un public nombreux, Barcelonne s'était déplacé en bus avec de nombreux supporters. Joueurs et dirigeants du B L A C avaient eux aussi donné rendez-vous à leurs fidèles habitués, (dommage que les seniors filles 1 aient eu un match ce même jour à Condom).



Ce fut un match très disputé, entre deux équipes qui ont terminé premières de leur poule, d'un bon niveau, surtout en première période, où beaucoup de points furent marqués, ce qui traduisait un avantage, pour nos joueurs, de neuf points.

La deuxième mi-temps plus accrochée physiquement, fut marquée par un jeu

défensif, les joueurs du B L A C gérant bien leur avance, et maîtrisant parfaitement les assauts de l'adversaire, arrivant même à accentuer l'écart, fin du match 70-67.

Et voilà un titre de plus pour le B L A C. L'équipe était ainsi composée : Prince Gille, Rondeau Mathieu, Caux Cédric, Borie Guillaume, Thibaud Eric, Della Bianca Cyril, Durand Mathias, Drouet Cédric, Gleizes Damien. Entraîneur : Martinon Albéric.

La coupe fut remise par M. Ducert maire de Labège et M. Mora représentant M. Valette qui nous firent l'honneur d'assister au match. Nous les en remercions.

Pour terminer cette excellente après-midi, gagnants, perdants, supporters furent conviés au pot de l'amitié offert par un de nos partenaires.

Pour conclure avec les seniors garçons 1, très bonne saison, puisque déjà trois matchs avant la fin, ils avaient assuré leur montée pour la saison prochaine en Pré-Nationale.

Le B L A C c'est aussi les autres équipes :

- **Les seniors filles 1**, montées dans cette division (Pré-Nationale) cette saison étaient encore, au début de cette année, prétendantes à la montée en division supérieure Nationale 3. Quelques faux-pas en fin de championnat, ne permettent pas cette accession. Elles sont à créditer d'une excellente saison, en terminant quatrième d'une division qui compte les quatorze meil-



leurs équipes de la région Midi-Pyrénées.

- **Les seniors garçons 2**, qui ont évolué en championnat Départemental, terminent cinquième.

- **Les seniors filles 2**, en division Excellence Département font un parcours honorable et terminent huitième.

Les équipes de jeunes, chacune à leur niveau, se sont bien comportées, comme en témoigne leur classement :

- *Cadets* : sixième (composée de joueurs 1^{re} année dans une catégorie qui compte 3 années)
- *Minimes garçons* : 1^{er} de leur poule Niveau 2 (3 niveaux 1-2-3)
- *Minimes Filles* : 3^e Niveau 1
- *Benjamins* : 3^e Niveau 1
- *Benjamines* : 1^{er} Niveau 2
- *Poussins/les* : 2^e Excellence Département
- *Mini-poussins/les* : 2^e Promotion Excellence Département

Et aussi l'équipe loisirs qui organise des matchs, des après-matches... et qui vient tout récemment de remporter le tournoi de Fenouillet. Bravo à eux !!!

Voilà comment, dans l'ensemble, le B L A C a terminé une bonne saison, qui s'est déroulée dans un bon esprit sportif, sans incident. Nous remercions tous ceux qui ont permis que tout se passe ainsi : joueurs, entraîneurs, éducateurs, parents.

Merci aux deux municipalités qui nous aident et nous soutiennent, pour faire pratiquer ce sport au plus grand nombre.

Abdon CAUX



L'équipe des Go Elan Gym vice championne de France 2005

Depuis septembre 2004, les Go Elan Gym d'Auzeville/Castanet (ex section du foyer rural d'Auzeville et de la MJC de Castanet) existent en tant que club autonome. Pour cette première saison, les gymnastes des Go Elan Gym réalisent une excellente performance en remportant le titre de vice championne de France par équipe (catégorie fédérale B2). Catherine Van Baelen, Anne Souquet, L é n a Clément, G a ë l l e Vesco et Camille Rey sont en effet montées sur la seconde marche du podium national à Clermont Ferrand le 14 mai à l'issue d'une compétition très disputée.



Équipe Gaëlle

Entraînées par David Benoist⁽¹⁾, les « filles » récoltent là les fruits de leur travail et de leur sérieux. Sans bénéficier d'aménagement horaire pour leurs études et ne disposant pas toujours d'un praticable pour l'entraînement, elles parviennent néanmoins à s'imposer à haut niveau. La compétence et le dynamisme de leur entraîneur ne sont certes pas étrangers à leur performance. Ce podium compense aussi en partie la déception de Catherine Van Baelen qui n'a pas pu se qualifier en individuel aux France pour cause de blessure et d'Anne Souquet qui manque sa qualification de très peu au concours général en National B, mais défendra quand même ses chances au saut à Chalons en Champagne le 10 juin. Elle sera accompagnée par Léna Clément qui décroche pour la première fois son billet pour les France en critérium minimes.

Dans le sillage des « grandes », les plus jeunes ont également réalisé une bonne saison. Les benjamines de David sont championnes départementales par équipe. Aux demi-finales des

championnats de France individuel, Manon Arcari se classe 3^e juste devant sa partenaire d'entraînement Manon Bézard. Les deux Manon décrochent ainsi leur qualification pour un stage de zone début Juillet. Margaux Monier (16^e), Léonie Andrieu (24^e) et Margaux Dérosier (37^e) réussissent également une bonne compétition. Les équipes de b e n j a m i n e s et de minimes entraînés par Ingrid finissent 6^e et 5^e en département. Pour leur première participation en individuel, les filles d'Ingrid tirent bien leur épingle du jeu : Calvet Margot, Chomette Morgane et

Du Trieu de Terdonck Marianne sont respectivement 30^e, 40^e et 39^e en région et Grellet Marie et Jeanne Duplan, qualifiées en zone, se classent 55^e et 45^e. Enfin, les équipes de benjamines d'Alex et les équipes de poussines de Lucile et Gaëlle se sont également bien comportées aux départementaux.

Les enfants pratiquant en loisir ne sont pas oubliés aux Go Elan Gym, chacun pouvant évoluer selon ses désirs et ses compétences. Ils participeront à une rencontre amicale le 15 (en interne) ou le 18 juin (avec le département). Les « petits » de la baby gym (de 3 à 5 ans) se produiront pour leur part le 24 juin à la fête du club.

Venez nombreux dès 20 h le 24 juin au gymnase du collège de Castanet pour découvrir le spectacle et les prestations des gymnastes, petits et grands. Les inscriptions pour l'année prochaine se dérouleront le samedi 10 septembre pour les anciens et le samedi 17 septembre pour les nouveaux, de 9 h à 13 h au petit gymnase de Castanet. **Pour tout renseignement, D. Benoist : 06 86 97 43 70.**

Christine MENNESSON

⁽¹⁾ *Éducateur sportif que la Mairie d'Auzeville, son employeur, met à disposition de Go Elan.*



Léna Clément

Les vices championnes de France



Individuelles Ingrid et David





L'Eau Vive a 15 ans

Dimanche 29 mai l'Eau Vive fêtait ses 15 ans de vie à Auzeville, une aventure commencée dans la petite maison proche des ateliers municipaux et qui continue, depuis 1994, allée de la Gerbière.

Cette fête, organisée par des mamans d'hier ou d'aujourd'hui, a, je crois, été une réussite. Nombreux sont ceux qui ont répondu à l'appel. Plaisirs, émotions et souvenirs étaient au rendez vous.

Quelle joie en effet de revoir ces enfants de toutes les générations. Je n'avais pas vus certains d'entre eux depuis presque 13 ans... La plupart de ces petits, grands enfants ou même adolescents ont fait leurs premiers pas à la crèche et sont maintenant de beaux jeunes gens - beaucoup me dépassent !

Quel plaisir aussi pour moi et toutes mes collègues présentes de revoir tous ces papas et mamans que nous avons accompagnés dans ce complexe apprentissage de la parentalité, et dont la confiance et les retours nous ont permis d'améliorer nos façons d'être et d'agir.

Pour moi cette fête a été comme un tourbillon et m'a laissé, entre autre, un sentiment de frustration, frustration de ne pas avoir pu discuter plus de 5 minutes, parfois moins, avec chacun, de ne pas leur avoir dit à quel point j'étais touchée qu'ils soient venus, et heureuse de les voir contents d'être là !

Dimanche il y a eu de la musique, (merci à Françoise Dartigue et à ses élèves guitaristes), un magicien, mille délices culinaires à partager, des chants, des rires et du soleil sur nos têtes. Il y avait aussi de la magie et du soleil dans nos cœurs...

Un grand merci à tous et à toutes...

Anne RAGON



Merci pour cette belle journée où les différentes générations d'« eau-viviens » ont pu se retrouver ou se rencontrer. Merci à l'équipe de la crèche de rendre cette structure si agréable et de porter un regard si respectueux et si structurant sur l'enfant. Merci à M. Valette et à ses équipes successives de nous faire confiance et de toujours nous avoir soutenus. Enfin, un grand merci à Corinne, Florence, Andréa, aux 2 Claire, à Joëlle, Dominique, Babé et Anne pour avoir si bien organisé cette rencontre.

Et si on se donnait rendez-vous dans 15 ans ?

Chrystel JEANPIERRE, présidente de l'Eau Vive

Solidarité au-delà de nos frontières

L'Association Corredor Verde Misiones

Objet et siège de l'Association

L'association, régie par la loi de 1901, a pour but d'aider à la réalisation de projets d'intérêt collectif afin de sauvegarder le patrimoine naturel et culturel dans une zone de la forêt de Misiones (province du nord-est de l'Argentine) appelée Le Couloir Vert.

Le siège social de l'association est fixé au Lycée Agricole de Toulouse Auzeville.

L'association compte environ soixante membres parmi lesquels des élèves et de nombreux enseignants du lycée.

La réserve de la province de Misiones

L'association travaille en étroite relation avec Martin Gonzalez qui est le créateur et le défenseur d'une réserve au centre de la province de Misiones : la Réserve privée de Yaguaroundi (<http://www.yaguaroundi.com.ar>). Cette réserve est située au cœur de la forêt tropicale du Parana. Cette forêt, aujourd'hui réduite à un million d'hectares, recouvrait il y a deux siècles une très grande partie du Cône Sud de l'Amérique du Sud. Une exploitation sauvage et anarchique de cette forêt place actuellement l'écosystème, très riche de cette région, dans une situation de fragilité extrême. Le gouvernement argentin est conscient de cette situation mais les difficultés que vit le pays, ne lui permettent pas d'agir efficacement. L'aide qui est



apportée à Martin Gonzalez est donc minime et très aléatoire.

Les indiens GUARANIS

En bordure de cette réserve vit une petite population d'indiens Guaranis. Ce peuple vit de la forêt qui lui fournit sa nourriture et son habitat. Bien que l'état argentin ait réservé un petit territoire à cette population, très fréquemment des entreprises brésiliennes ou d'autres pays font des incursions clandestines et déboisent de manière illégale et sauvage des parties de ce territoire. La Réserve de Yaguaroundi est une garantie pour cette population.

Les enfants des villages voisins vont à l'école, proche de la forêt, et très souvent

les aides du gouvernement argentin n'arrivent pas, pour un fonctionnement normal.

L'action de l'Association « Corredor Verde Misiones »

Notre action est orientée vers ces trois points : la forêt, les Guaranis et les écoles. Nous participons à l'achat de matériel pour entretenir la forêt, du matériel agricole de base et des semences pour les Guaranis et du matériel pédagogique pour les écoles. Cette année, nous avons acheté tout le nécessaire pour les 180 enfants scolarisés dans deux écoles.

En échange de notre aide, les Guaranis fabriquent de l'artisanat (vannerie, sculptures sur bois, colliers, nattes) que nous vendons dans des marchés, ou lors de soirées et l'argent recueilli sert à financer nos achats. Nous organisons quelques soirées, la dernière du 10 mai était animée par le groupe Alturas à l'église Saint-Jean de Ramonville.

Et nous avons des adhésions : 15 euros par famille ou adulte et 7 euros pour les étudiants. Si notre action vous intéresse ou si vous voulez en savoir plus vous pouvez nous contacter au 05 61 00 30 70, en demandant le président, Ludovic Arberet, ou la vice présidente, Valérie Lieures, ou au 05 61 81 21 67 la secrétaire Maïté Rodriguez.

Maïté RODRIGUEZ



« La valeur d'une idée n'a strictement rien à voir avec la sincérité de l'homme qui l'exprime ».

Oscar Wilde

Rubrique de la pensée libre, non obligatoirement consensuelle, le FORUM se conjugue au subjectif parfait et même à l'imparfait du subjectif. Autant de paires d'yeux que de regards différents sur la vie et les choses qui passent ici à Auzeville. Vous n'êtes donc pas obligé de tout lire, des articles vous irriteront peut-être, c'est la règle du jeu.

Plus surprenant encore : vous pouvez écrire et être publié si vous le souhaitez ! Les lettres anonymes vont au panier (mais la signature d'un article peut, si nécessaire, ne pas figurer). Pas de polémique gratuite, encore moins d'attaques personnelles. Pour les cas litigieux, faites confiance au pluralisme, à l'expérience et même à l'intelligence du Comité de rédaction.

Notre devise : « Hérissons, parfois ; respectons toujours ! »

À propos d'OGM

Jusqu'à des jours très récents l'amélioration d'espèces végétales était obtenue par croisement et sélection à travers une même variété parentale.

La technique actuelle, à la base des produits OGM, consiste à prélever un segment d'une molécule d'ADN dont on a identifié la fonction et de la transférer sur un support que l'on veut modifier.

Cela pose des problèmes non de manipulation mais de réactions de l'ensemble de l'élément ainsi transformé (perte possible de la régulation génétique) et de son inter-réaction avec l'environnement dans lequel il sera introduit.

On n'a aucune certitude sur les conséquences à terme et les risques de mutations possibles car tout est basé sur un aspect assez réductionniste sans qu'il soit tenu compte de la complexité du vivant.

Des expériences menées à plusieurs niveaux tendent à prouver que les choses ne sont pas aussi simples et que transgresser les barrières naturelles qui ont des milliers d'années d'existence peut amener à des développements totalement imprévisibles aux conséquences néfastes pour l'homme et son environnement.

On peut légitimement se poser la question suivante : la hâte a imposé ces tech-

niques ne serait-elle pas liée avant tout à la rentabilisation de la recherche et au désir d'obtenir très rapidement des retours sur investissement sans prendre le temps de mesurer les effets indésirables et les risques de contamination ?

Les champs d'expérimentation sont dès lors utilisés comme des paillasse de laboratoires à ciel ouvert exposant les cultures traditionnelles et l'environnement en général aux pollens transgéniques ou à d'autres agents.

N'est-il pas significatif que les compagnies d'assurances refusent de couvrir ces risques liés aux OGM pour la bonne raison que ces risques n'ont pas été évalués.

Essayons de faire un inventaire, non exhaustif, des risques et, laissons aux promoteurs le soin de justifier des avantages.

Pour l'environnement :

- réduction de la bio-diversité.
- possibilité d'essaimage des transgènes aux espèces apparentées.
- réactions des micro-organismes du sol.
- effet toxique possible sur l'environnement lié à des perturbations par inter-réaction entre gènes.
- aggravation de la pollution (certaines plantes modifiées pouvant produire plus de pesticides que ceux nécessaires pour les traitements).

Pour la santé :

- risques présents liés aux produits chimiques par ingestion de pesticides ou herbicides produits par la plante.
- Risques infectieux en raison de la possibilité de nouveaux germes microbiens par recombinaison virale favorisée par des OGM ou à partir de micro-organismes du sol.
- Possibilité de franchissement de la barrière des espèces.
- Création d'aliments allergisants.
- Création de néo-toxines par inter-réaction des transgènes pouvant créer des effets métaboliques inattendus sur l'immunité, la reproduction, le système nerveux.

En fait, la conception des OGM résulte d'une connaissance partielle du génome sans tenir compte de sa totalité, mal connue, et cela peut mettre en cause les mécanismes de régulation responsables de la variabilité et de l'adaptabilité du vivant.

Des questions de fond se posent qui devraient faire l'objet d'un vrai débat.

A - La brevetabilité du vivant

Rappelons que les brevets ont été mis en place pour légitimer la propriété des inventions liées à l'ère industrielle, brevet de conception

de matériel par exemple...

À travers l'octroi du droit de propriété intellectuelle sur les procédés des biotechnologies, ce sont tous les organismes vivants modifiés et leurs composants qui peuvent être privatisés.

Ces brevets ont pour objet d'éviter la concurrence et peuvent bloquer la recherche dans un secteur donné.

On constate là aussi :

- une absence de débat démocratique.
- une recherche publique qui, de fait, en raison de la puissance financière des groupes privés devient inféodée aux pratiques et aux intérêts de ces groupes.
- une stratégie du secret, liée à la rentabilité.

Cette brevetabilité du vivant, traité comme une matière première, met en cause le patrimoine commun de l'humanité, qui devient source de profits pour des consortiums industriels.

Un exemple : les baies du *Pentadiplandra brazzeana* étaient connues et utilisées depuis de nombreuses années par les populations du Gabon. Les chercheurs de l'Université du Wisconsin ont isolé une protéine extraite de cette plante qui sert d'édulcorant. Cette brazzéine peut-être synthétisée, donc pas de culture.

L'Université gagne de l'argent avec son brevet, les gabonais rien.

De plus ce type de brevet interdit aux agriculteurs un droit ancestral, la réutilisation de leur semence, dès lors qu'ils cultivent une variété protégée.

B - OGM en tant que aboutissement d'une logique libérale

Nous assistons à plusieurs phénomènes qui peuvent être concomitants.

- à la constitution d'un marché des semences et de filières agro-alimentaires, voir chimie, par concentration des capitaux.
- à un mariage entre science, business et milieux politiques car contrôlant ces semences, les multinationales détiennent un énorme pouvoir sur les États et placent, par faveurs politiques, leurs affiliés aux points clé des décisions (gouvernements, ministères, OMC etc.)
- à une incontestable perte de la bio-diversité.
- à une tendance vers l'uniformisation des sociétés.

Le résultat immédiat le plus tangible est l'appauvrissement d'une grande partie de la paysannerie et la perte d'une souveraineté alimentaire fondamentale.

C - La stratégie de communication

Pour faire face à une opposition non prévue des populations, les multinationales de ces secteurs ont adopté une nouvelle attitude de façade :

- le ralliement à la politique du développement durable.
- l'utilisation intensive d'Internet pour manipuler les opinions.
- la nécessité de résoudre des problèmes de société

comme la faim dans le monde, la réduction de l'utilisation de pesticides ou insecticides... problèmes réels mais leurs solutions sont-elles les mieux adaptées ?

- on nous promet des prouesses en matière de santé par élaboration de médicaments issus d'OGM.
- on diabolise la destruction des essais comme frein à l'évolution de la science, en décrédibilisant les opposants et ceux qui proposent des solutions alternatives.
- on légitimise cette politique en la présentant comme une amélioration d'un processus d'évolution naturel alors qu'il s'agit d'une manipulation génétique.
- on met en avant de prétendues structures neutres, organismes de recherche publics, structures mixtes associant agriculteurs, instituts techniques et de recherches sans préciser les liens, souvent très étroits, entre les promoteurs de ces techniques et les prétendues personnes objectives de ces structures neutres.

Tout cela avec des promesses de potentiels énormes pour le futur sans pouvoir apporter la moindre preuve d'innocuité et de résultats.

Face aux freins qui se mettent en place il faut passer en force, comme pour le nucléaire, niant la nécessité de tous débats démocratiques et en traitant les opposants au système d'attardés, d'obscurantismes, de rétrogrades etc.

D - Responsabilités et réparations des dommages liés aux OGM

Il n'y a pas d'instruments juridiques adaptés concernant la responsabilité des

acteurs de la production et de la commercialisation des OGM. Le principe de précaution devrait s'imposer car la contamination génétique est une réalité (voir l'exemple du maïs indigène mexicain - pays d'origine de cette céréale - contaminé par des maïs OGM Bt, et d'autres cas...)

Actuellement, en France, il n'y a aucun régime spécifique pour les dommages causés par les OGM. Les systèmes de responsabilité civile, pénale et administrative ne couvrent ni les dommages aux tiers, ni ceux à l'environnement.

Un régime spécifique devrait prendre en compte :

- les objectifs poursuivis
- les activités couvertes
- les responsabilités
- les dommages et réparations
- les possibilités de dépôt de plaintes

L'Europe n'est guère plus avancée puisqu'elle laisse aux États le soin de régler le problème ainsi que celui des mesures pour assurer la compatibilité de ces cultures avec les autres types d'agriculture et, sous la pression américaine ayant déposé plainte pour entrave au commerce auprès de l'OMC, elle annule le moratoire et autorise l'ouverture aux OGM faisant abstraction de l'opinion publique qui ne l'intéresse pas. Aux États-Unis Monsanto intente des procès à tous les paysans soupçonnés d'avoir utilisé des semences OGM même s'ils ont été contaminés par des cultures voisines. Ils vont même jusqu'à appeler à la délation. Les amendes payées par les agriculteurs américains à cette firme s'élève à près de 15 millions de dollars, amendes obtenues après des procès le plus souvent iniques. Le président argentin Nestor Kirchner n'a pas hésité très récemment à traiter Monsanto de « gangster ».

E - OGM - Fin de la faim dans le Monde

Voilà un thème porteur mais n'y aurait-il pas lieu au préalable de s'interroger sur les vrais raisons de ce problème. Que penser des freins sociologiques et culturels, des techniques de redistribution, des politiques commerciales et même de certains régimes politiques où la faim est un moyen de gouvernance.

Ne s'agit-il pas, plutôt, de s'appuyer sur le maintien de privilèges, de sauvegarde des intérêts économiques des pays développés et de propager une certaine pensée occidentale uniformisatrice, nouvelle forme de colonialisme. Mondialisation oblige...

Il paraît plus vraisemblable que l'introduction des cultures OGM renforce les effets pervers de la révolution verte en sélectionnant un nouveau profil d'agriculteurs capables ou pouvant s'adapter à cette mondialisation en adoptant un type de monoculture industrielle peu respectueux du savoir paysan, de l'environnement, mais soucieux de son propre intérêt économique.

Les agriculteurs exclus, déjà très nombreux, rejoindront les pauvres des banlieues, marginalisant de fait la polyculture traditionnelle, plus logique, qui, améliorée, pourrait mieux répondre à une politique vivrière locale essentielle. On détruit systématiquement les méthodes traditionnelles et les variétés anciennes pour contrôler le marché. C'est ce qui se passe actuellement en Irak sous la pression de l'agro-business.

Les aides à l'exportation des pays développés participent largement à la destruction des techniques et structures locales des pays dits sous-développés.

D'autres solutions existent. Elles ont apporté des preuves de leur validité mais elles n'ont pas le même impact que celui que représente le rouleau compresseur de la puissance financière internationale.

D'autre part, peut-on faire aveuglement confiance en la science ? Les milieux scientifiques ou industriels ont-ils le droit d'imposer à la société leurs desiderata ? (On pourrait citer de nombreux exemples d'erreurs scientifiques aux conséquences néfastes.)

La nature a créé une extraordinaire bio-diversité ou tous les éléments plantes et animaux sont en étroite symbiose. L'homme, nouvel apprenti sorcier, croit

tout connaître et, par cupidité ou orgueil, peut détruire ce fragile équilibre.

La bio-diversité et le foisonnement des cultures sont une des richesses de notre monde, nous nous devons de les conserver pour les générations futures.

Cette nouvelle agriculture pose également le délicat problème de la cohabitation des diverses techniques agricoles. Les cultures biologiques qui ont la faveur d'une partie grandissante de la population pourront-elles coexister ? Rien n'est moins sûr !

La réglementation mise en place actuellement pour la commercialisation de produits à base d'OGM n'est pas très contraignante et, de

plus, il ne faut surtout pas oublier que la nourriture animale industrielle utilise en grand les OGM. Pourtant rien n'oblige le commerce à signaler que certains produits vendus proviennent d'animaux nourris à partir de structures modifiées. L'homme est à l'extrémité de la chaîne alimentaire, toutes modifications, même minimes, l'atteindront à un moment ou l'autre. Mieux le Parlement français envisage même d'autoriser 0,9 % d'OGM dans les produits classés biologiques, véritable escroquerie qui tolérerait une possible contamination par ces nouvelles cultures.

Nous sommes responsables vis-à-vis des générations

futures et, par notre faute, elles risquent fort d'être entraînées vers des sociétés unicolores, sans saveur, uniformisées, ou les règles et le débat démocratique n'aura plus court. La force prédominera la volonté populaire. Manifester deviendra un crime (les méthodes utilisées contre les faucheurs d'OGM ne sont-elles pas un avant goût de ce glissement).

En fait, il s'agit d'un vrai problème de société mais dans ce cas, comme pour d'autres aussi importants, nous ne sommes pas consultés.

NB : documentation de base : Société civile contre OGM. Arguments pour ouvrir un débat public.

Jean LAUZERAL

Le pouvoir de pression

La catastrophe de Tchernobyl avait conduit les gouvernements à adopter des règles communes pour la gestion des possibles futurs accidents nucléaires. Dans le cadre du traité Euratom, l'Europe avait fixé des normes. Au plan international, ce dossier avait été confié à la Commission du Codex alimentarius, structure dépendant de l'OMS et de la FAO.

Les normes fixées, si elles ne sont pas jugées suffisamment restrictives pour certains, ne s'appliquaient que pour une période de post-crise et pour une durée déterminée, maximum trois mois. Au-delà de ces limites la contamination n'était pas admise.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisme dépendant de l'ONU et chargé de promouvoir le nucléaire civil et de contrôler le nucléaire militaire avait saisi la

Commission du Codex, pour une demande de révision des textes sur la commercialisation des aliments contaminés jugés trop contraignante. Cette commission a répondu favorablement et a chargé l'AIEA de proposer un nouveau projet.

L'AIEA a préparé un nouveau texte qui prévoyait la fin de la limitation dans le temps donc la possibilité de mise sur le marché, en permanence, de produits contaminés, saupoudrés de césium, tritium, plutonium ou d'iode 131.

Resté le problème du seuil de contamination. La nouvelle norme impliquant que dès que ces seuils ne seraient pas dépassés « les aliments devraient être considérés comme sûrs pour l'alimentation humaine ».

Les choses ne vont plus du

tout lorsque après vérification des doses, on s'aperçoit que les niveaux de contamination admis seraient de 100 à 2 000 fois supérieurs à ce que prétendent les auteurs du projet. Le risque ne devient plus négligeable.

La consommation était considérée comme sans risque avec ces nouvelles normes dans la mesure où cette consommation de produits contaminés ne représente que 0,1 % de la consommation totale soit moins de 10 grammes par jour pour un adulte et moins de 2 grammes pour un enfant. Mais ceci n'était pas clairement précisé dans le texte.

Cette norme ALINORM 04/27/12 était sur le point d'être adoptée, de nombreuses étapes étaient déjà franchies, lorsque les associations, notamment anti-nucléaires ont tiré la sonnette d'alarme. Devant

la montée de la contestation d'un nombre croissant de citoyens, et contrairement à toute attente, le Comité du Codex réuni à La Haye le 28 avril 2005 a rejeté ce projet mais paradoxalement a demandé à la même agence AIEA d'étudier un nouveau texte.

Cette histoire met en évidence deux phénomènes. D'une part que le pouvoir de pression des citoyens, lorsqu'ils sont informés, peut faire basculer les décisions, d'autre part qu'il est anormal que de tels textes soient élaborés par ceux qui sont à la fois juge et partie.

Le citoyen doit prendre conscience que les associations ont besoin de leur soutien pour informer et exiger d'être tenues au courant. Seul le nombre peut influencer les pouvoirs. La vigilance s'impose.

Jean LAUZERAL

Pour une journée de ski idyllique



Dans l'après-midi du 14 février 2005, sur la route enneigée de montagne, deux femmes bravent les intempéries pour mettre des chaînes et poursuivre la montée. Il leur faut à tout prix atteindre l'hôtel situé aux pieds des pistes avant la nuit afin que les cinq enfants dont elles ont la charge ne meurent pas de froid... Pas un conducteur ne s'arrête pour leur prêter main forte, mais elles surmontent l'épreuve sans avoir à rougir de leur temps au chronomètre !

À la Sapinière, la chambre ressemble plus à un dortoir avec ses 7 couchages mais tout ce petit monde est heureux de s'y installer.

Au lendemain d'une première nuit calme et reposante, une nouvelle épreuve attend nos deux mamans. Rester tous enfermés dans cette chambre présente un enjeu encore plus grand que de braver les éléments littéralement déchaînés... Heureusement les remontées mécaniques fonctionnent même si ce n'est que partiellement en raison, une fois n'est pas coutume, d'un excès de neige !... Ces enfants sont de vrais héros et tiennent plus de trois heures sur les pistes sans l'ombre d'une plainte malgré les - 5°C affichés au thermomètre. Dans

la dernière descente, la visibilité est nulle, le vent souffle si fort, faisant virevolter les flocons de neige, que le mal de mer saisit nos héroïnes. Ni une ni deux, les voilà allongées dans la neige, agrippées à leurs bâtons comme des marins aux cordes du bastingage en pleine mer déchaînée ! Quand enfin, harassées, elles regagnent leur havre de paix, la télévision vient à leur secours en hypnotisant les cinq enfants et leur octroyant ainsi un moment de repos bien mérité.

La troisième journée est presque normale comparée aux deux précédentes. Mais le soir, suivant les consignes de Météo France, les deux papas qui devaient les relayer ne se sont pas risqués à monter à la station. Nos deux mamans ont donc du passer leur troisième nuit avec les enfants et négocier avec leur employeur une rallonge de congés...

Elles furent récompensées le lendemain par une journée de ski idyllique malgré le froid : soleil et poudreuse étaient au rendez-vous !!

Mais pourquoi donc faire si compliqué ? Partir en vacances avec enfants et sans

hommes alors que le centre de loisirs de notre commune propose un séjour encadré, au Mourtis, qui vous permet de passer une semaine, dont la soirée de la Saint-Valentin, en amoureux ???

Serait-ce pour **UNE** journée de ski idyllique ?

Et bien OUI !

Et pour que vous puissiez vous aussi tenter cette expérience inoubliable nous vous donnons ci-dessous la recette. Tout d'abord avoir sous la main des enfants et des amis qui ont aussi des enfants. Ensuite suivre scrupuleusement les étapes ci-dessous :

- 1 -** pré-inscrire les enfants au séjour de 5 jours au Mourtis organisé par le centre de loisirs de la commune (donc ne pas envisager de solution de repli)
- 2 -** recevoir, sans information complémentaire sur les prestations fournies, une sommation de confirmation un mois et demi avant la date de départ avec règlement de la totalité du tarif (sur la base de 600 euros pour la tranche supérieure non subventionnée avec ou sans cours de ski ! c'est-à-dire l'équivalent du coût d'un séjour tout compris au ClubMed à La Plagne et une augmentation de plus de 50 % par rapport au tarif 2004 !!!)
- 3 -** demander des explications au Maire sur le tarif prohibitif et dans l'attente avoir l'inscription de ses enfants annulée par la mairie
- 4 -** engager des tractations, réunir les éléments pour estimer un coût de revient réaliste (475 euros)
- 5 -** deux semaines avant le départ être informé que l'enquête du Maire aboutit à la conclusion que le coût de revient était fondé sur de mauvaises bases de calcul

(l'erreur dépasse 15 %) mais que les enfants ne peuvent pas être réintégrés dans la sortie ski (quel ratage ! 3 jours plus tôt le centre d'hébergement nous assurait du contraire...)

6 - trouver un hébergement en station de ski alors que les réservations sont bouclées depuis Octobre. Le tout 10 jours avant le départ...

7 - corser l'ensemble avec une météo très particulière !

Par contre si vous n'êtes pas amateur de cuisine

« sportive » la recette est beaucoup plus courte puisqu'elle consiste en : Tout d'abord avoir sous la main des enfants.

Ensuite :

- 1 -** Inscrire les enfants au séjour de ski
- 2 -** Payer le tarif basé sur un coût de revient de 600 euros par enfant.
- 3 -** Amener son enfant au départ du bus le lundi matin (sauf pour ceux qui ont oublié l'avoir inscrit !?...))
- 4 -** Réserver une sortie pour fêter la Saint-Valentin avec l'élu de son cœur !...

Le seul inconvénient de cette recette est qu'elle laisse un arrière-goût amer car vous avez en fait payé les conséquences d'une erreur de calcul commise par la municipalité !

**Familles ROUMENS,
SAUGNAC
et MCCAFFREY**

Note des auteurs :

À l'heure où nous écrivons ces lignes et après avoir à plusieurs reprises demandé réparation de cette irrégularité, la décision irrévocable a été prononcée lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2005, le tarif du séjour du Mourtis ne sera pas révisé car le bilan financier ne le permet pas.



Deuxièmes rencontres nationales de l'éducation citoyenne à l'ENFA d'Auzeville

Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2005

Nous sommes nombreux à penser que pour qu'un autre monde soit possible, il faut une autre éducation tout au long de la vie.

Depuis 3 ans, un réseau vivant d'acteurs s'est constitué autour d'une question centrale : « Comment faire pour que chacun soit acteur de sa propre vie et citoyen d'un monde solidaire ? ». Cette mise en réseau a permis de mener des réflexions communes et de proposer des pistes d'actions, en s'appuyant sur les nombreuses expériences qui nourrissent une telle démarche : associations d'éducation populaire, parents, enseignants et éducateurs, associations de consommateurs, associations citoyennes, qui luttent pour une société solidaire, du mondial au local, militants de l'éducation à l'environnement, à la santé, à la citoyenneté..., associations d'insertion ou d'économie solidaire, représentants des collectivités et des territoires.

L'objectif est de rassembler tous ceux qui contribuent à l'éducation des personnes et au renouvellement de la citoyenneté tout au long de la vie, quel que soit leur domaine d'intervention⁽¹⁾ pour mieux se connaître, réfléchir ensemble aux valeurs, aux enjeux de l'éducation citoyenne, et dégager des principes d'actions et des références communes, au delà des clivages et des différences.

Nous serons particulièrement attentifs aux méthodes de travail réellement participatives favorisant une coélaboration tant dans la préparation que dans le déroulement des rencontres.

Ces rencontres se situent dans un contexte de remise en cause programmée, au nom des logiques de

marché, des actions porteuses de solidarité et de l'idée même de bien commun.

Notre objectif : rendre visible la variété et la force des actions menées et rechercher comment miser sur nos propres forces, comment mettre en accord nos pratiques et nos principes d'action, comment travailler ensemble, afin de mieux résister, créer des synergies et construire des projets communs qui préfigurent un dépassement des logiques du « tout marché ».

Alors que va-t-il se passer durant ce week-end sur le complexe agronomique d'Auzeville ?

Des rencontres participatives à base d'échanges, d'ateliers, de forums et de débats entre acteurs de terrain, sans interventions de type universitaire (ceci n'est pas un colloque), mais avec des débats en séance plénière sur le questionnement général des rencontres, et un temps festif le samedi soir. Une couverture médiatique nationale est envisagée.

Des échanges et réflexions sur les enjeux de l'éducation citoyenne aujourd'hui, les valeurs et les méthodes d'une telle éducation citoyenne, les blocages et les freins, les actions nécessaires pour la promouvoir et la défendre.

Comment l'éducation citoyenne participe à un mouvement social du local au mondial (quelle est la portée globale des actions locales) ? Quels obstacles, quelles résistances intérieures et extérieures, limitent les démarches porteuses d'éducation citoyenne, quel degré de fatalité ? Quel avenir, quelle autre façon de travailler pour les mouvements et les actions contribuant à l'éducation citoyenne ?

30 ateliers aborderont différentes entrées de l'éducation citoyenne et des sujets transversaux. Chaque atelier est centré sur une question précise relative de l'éducation citoyenne ou sur une question transversale. Les ateliers se réunissent deux fois avec la même composition. Le troisième temps réunit des participants par régions ou par groupes de départements.

Un espace forum, non commercial, permettra à ceux qui le veulent de présenter leur action et d'échanger.

Entre 600 et 700 personnes venant de la région Midi-Pyrénées, des autres régions françaises, si possible du Brésil, du Québec et de quelques autres pays étrangers.

La restauration fera appel à des stands d'agriculteurs biologiques et cuisines du monde (notamment Amérique du sud) avec repas en plein air ou dans les locaux fermés, selon le temps. Samedi soir, fête interculturelle à la salle des fêtes de Ramonville.

Louis NOUGADERE

(1) (école, université, éducation populaire, économie solidaire, famille, mouvements pédagogiques, éducation à l'environnement, mouvements de consommateurs, syndicats, mouvements de jeunes, développement social, mouvements citoyens, associations de solidarité nationale et internationale,...)

**Renseignements et inscriptions
sur le site www.recit.net/rnec
ou par courrier :
RECit
15 avenue R. Fleury
78220 Viroflay**

Venez créer une association de consommateurs...

Dans les années 60, des mères de familles japonaises s'inquiètent de voir l'agriculture s'industrialiser avec un recours massif aux produits chimiques (en 1957, les premières victimes de Minamata, empoisonnées au mercure, sont déclarées).

Ces mères fondent alors en 1965 les premiers Teikei, ce qui peut se traduire par « la nourriture avec le visage du fermier dessus », dont le principe de fonctionnement est le suivant : en échange de l'achat à l'avance de la récolte du paysan, ce dernier s'engage à fournir à ces mères des aliments cultivés sans produits chimiques. À peu près à la même époque en Suisse, des fermes communautaires nommées « food guilds » développent leur propre partenariat avec les consommateurs locaux en leur fournissant chaque semaine des produits frais (légumes, lait, œufs et fromages).

Denise et Daniel Vuillon, couple de maraîchers du Var, rendirent visite à leur fille aux États-Unis. Cette dernière participait à la vie d'une « Community Supported Agriculture ». Les Vuillon trouvèrent l'idée intéressante et l'étudièrent sur place. De retour en France, ils présentèrent ce système lors d'une conférence organisée par ATTAC à Aubagne (13) en février 2001 sur le thème de la « malbouffe ». Des consommateurs furent alors motivés et mirent en place la première AMAP en mars : les distributions commencèrent en avril avec 32 paniers.

En Midi-Pyrénées le relais est pris par des agriculteurs. Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif d'accompagner la création ou de préserver l'existence des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon

dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale.

Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne (voir définition au paragraphe suivant et en annexe).

Si vous souhaitez participer sur Auzeville à la création d'une AMAP, vous pouvez prendre contact avec Louis NOUGADÈRE (05 61 27 62 55). Une réunion sera prévue à la rentrée avec les dirigeants régionaux lors du Forum de l'Éducation Citoyenne.

Les AMAP doivent respecter 19 principes fondateurs :

- 1 - La référence à la charte de l'agriculture paysanne (cf. annexe) pour chaque producteur.
- 2 - Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
- 3 - Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse, gestion économique de l'eau...
- 4 - Une bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
- 5 - L'appui à l'agriculture paysanne locale.
- 6 - Le strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur, tout au long du processus de production, de transformation et de distribution.
- 7 - La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant

pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.

8 - Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.

9 - La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

10 - L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix.

11 - La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs.

12 - Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.

13 - La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs.

14 - Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur. Le producteur peut distribuer tous les produits de sa ferme.

15 - La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs.

16 - Une information fréquente du consommateur sur les produits.

17 - La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.

18 - Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents.

19 - Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

Louis NOUGADÈRE

La sécurité routière à Auzeville

Dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère des Transports et le Lions Club International, une information s'est tenue à la sortie des écoles d'Auzeville, le 13 juin 2005.

Cette manifestation soutenue par M. François-Régis VALETTE, Maire d'Auzeville et Président du Sicoval, accompagné de M. Christian MORA, Conseiller Municipal ainsi que de M. Gino FURLANETTO, Brigadier-Chef de la Police Municipale et Maud MALEVILLE, Animatrice du Foyer Rural, s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.

M. Bernard GUITARD de Belberaud, M. Jean GALAND, responsables de la Sécurité Routière au sein du Lions Club présidaient cet événement ainsi

que des membres du Lions Club Toulouse Assezat.

Le but de cette opération était de rappeler les gestes élémentaires à observer à la sortie des écoles aussi bien pour les enfants que pour les parents.

Cette expérience sera renouvelée dans d'autres communes du Sicoval.

Jacqueline de SOLANS



Bruno VELLAS

Le 31 mars dernier, à Auzeville-Tolosane, Bruno VELLAS recevait la Légion d'Honneur des mains de M. Philippe Douste-Blazy, Ministre de la Santé.

Cette distinction honore un auzevillois de pure souche qui demeure dans notre commune depuis le 10 mai 1957, date de sa naissance.

Fils de Pierre et Chantal VELLAS, marié, père de 3 filles ce brillant professeur de médecine interne en gériatrie et gérontologie dirige le pôle de gérontologie clinique aux hôpitaux de Toulouse.

Très connu pour ses travaux sur la maladie d'Alzheimer, il préside le consortium européen de recherche clinique sur cette maladie.

La Nouvelle Lettre d'Auzeville lui adresse ses plus vives félicitations.



Jeu des erreurs

En comparant ces deux photographies, vous pourrez noter un certain nombre de différences. À vous de les trouver !

Vous noterez aussi, devant une des « erreurs », que les « étrangers » ne se poseront plus la question « Est-ce bien la mairie ? » - et ceci grâce à notre « expert en signalétique et bricolage » Bernard Carpuat. Pour les esprits curieux, les lettres ont été découpées par un jet d'eau dans une plaque Inox.



État civil

NAISSANCES



Morgan Trentin	13 mars	Maxime Valette	5 mai
Emma Soubre	20 mars	Héloïse et Charlotte Couybes	8 mai
Raphaël Lanseaume-Rispal	30 avril	Daphné Junca	10 mai
Alicia Morales	30 avril	Timothé Chupin	17 mai

DÉCÈS

Raymondo Furlanetto	3 mars
Henriette Marquet veuve Destrem	10 mars
Roger Prevost	12 mars
Roland Gauch	13 mars
Maria Cernettig veuve Silvestri	16 mars
Héliodora Gonzalez veuve Brial	17 mars
Marcelle Couly veuve Karquet	20 mars
Louis Grand	22 mars
Germaine Delrieu veuve Lux	22 mars
Mélanie Ferrer veuve Arnau	23 mars
Juan Dominguez	24 mars
Yvonne Bourdeau veuve Lamothe	10 avril
Francisca Gonzalez veuve Barruezo	10 avril
Marie Petit veuve Capelle	20 avril
Marie Clavey veuve Chauvin	21 avril
Marie Leveel veuve Chastan	1 ^{er} mai
Rosina Cester veuve Sarda	2 mai
Gracieuse Cassagne veuve Garnier	16 mai
Daniel Rougé	30 mai

CARNET NOIR

Monsieur **Raymondo Furlanetto**, père de Gino Furlanetto, agent de police municipale à Auzeville.

CARNET NOIR

Madame Yvonne Bourdeau veuve Lamothe, Doyenne de notre commune, est décédée le 10 avril 2005. Nous avons fêté ses 100 ans en juin 2000.

Nous nous associons à vos joies et à vos peines

NUMÉROS UTILES

URGENCES

1 SAMU - CENTRE ANTI-POISON	15 ou 05 61 49 33 33	1 POSTE :	05 61 73 67 51
1 POMPIERS - CENTRE DE SECOURS	18	lundi au vendredi, 15 h 30 à 18 h 00	
1 GENDARMERIE DE CASTANET	17 ou 05 34 66 69 80	1 ÉCOLE MATERNELLE	05 61 73 25 57
1 Services Départements des Eaux et Assainissements	05 61 17 30 30	1 ÉCOLE PRIMAIRE	05 61 73 56 16
1 EDF - URGENCE ÉLECTRICITÉ	0 810 131 333	1 CRECHE L'EAU VIVE	05 61 75 10 88
1 GDF - URGENCE GAZ	0 810 131 433	1 FOYER RURAL	05 61 75 69 41

PRATIQUE

1 MAIRIE :	05 61 73 56 02	1 CASTANET TAXIS	05 61 73 47 47
lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h 30	Fax : 05 61 73 55 63	1 TAXI JIL	05 62 88 34 42 ou 06 70 01 84 61
samedi de 10 h 00 à 12 h 00			

Pour tous ceux qui sont demandeurs d'emploi, ont un problème, veulent communiquer une information, recherchent quelque chose ou quelqu'un, n'hésitez pas, osez le Téléx, le supplément aux Infos Municipales. Le Téléx paraît au moins une fois par mois. Renseignez-vous à la Mairie !

INFOS SANTÉ

À Auzeville-Tolosane

Notez que la gendarmerie de Castanet (05 34 66 69 80) est en mesure de vous renseigner sur les permanences des médecins, pharmaciens et infirmiers ainsi que pour les autres services d'urgence (ambulances, taxis, ...).

CHIRURGIEN DENTISTE

1 **D^r ALBERNY** - 37, chemin de l'Église 05 61 75 91 25

INFIRMIERE

1 **M^{me} ARACIL** - 51, chemin de l'Église 05 61 75 90 82

PHARMACIE

1 **M^{me} DUROU** - 31, chemin de l'Église 05 61 73 46 92

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

1 **M^{me} CLUSEAU** - 37, chemin de l'Église 05 62 19 02 00

1 **M. JOLY** - 37, chemin de l'Église 05 61 75 03 03

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

1 **D^r CAZIN-LESCOURET** - 37, chemin de l'Église 05 62 19 04 74

1 **D^r LELONG** - 9, chemin de l'Église 05 61 73 32 25



PHARMACIES DE GARDE

des dimanches et jours fériés uniquement

BABOUCHIAN	5, avenue d'Occitanie	RAMONVILLE	05 61 73 22 82
BUISSON	Place Pablo Picasso	RAMONVILLE	05 61 73 40 30
CHABRERON, CARPENTIER, FABRE (PHIE TOLOSANE)	20, avenue Tolosane	RAMONVILLE	05 61 73 20 71
DUROU	31, chemin de l'Église	AUZEVILLE	05 61 73 46 92
ETESSE (PHIE LA RABAUDIÈRE)	14, boulevard des Genêts	CASTANET	05 62 19 11 60
FEDOU (PHIE DU COLLÈGE)	5, place Clémence Isaure	CASTANET	05 61 27 86 53
GUICHOU, LIMOUSY, MARRAKCHI (PHIE DU LAURAGAIS)	24, avenue du Lauragais	CASTANET	05 61 27 75 85
LEPARGNEUR	7, avenue d'Occitanie	PECHABOU	05 34 66 29 01
MARTINEAU	Rond-point S. Allende	RAMONVILLE	05 61 75 92 56
POPINEAU / VERGNE	7, avenue de Toulouse	CASTANET	05 61 27 77 69
SPERTE	63, avenue Tolosane	RAMONVILLE	05 61 73 31 57

JUILLET

3 POPINEAU, VERGNE
10 BABOUCHIAN
14 **DUROU**
17 **DUROU**
24 LEPARGNEUR
31 BUISSON

AOÛT

7 ETESSE
14 CHABRERON,
CARPENTIER, FABRE
15 CHABRERON,
CARPENTIER, FABRE
21 FEDOU
28 MARTINEAU

SEPTEMBRE

4 GUICHOU, LIMOUSY,
MARRAKCHI
11 SPERTE
18 POPINEAU, VERGNE
25 BABOUCHIAN

OCTOBRE

2 LEPARGNEUR
9 **DUROU**
16 BUISSON
23 CHABRERON,
CARPENTIER, FABRE
30 ETESSE

Une Saint-Jean brésilienne

